
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

24 FÉVRIER 2021

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 FÉVRIER 2021 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Cour constitutionnelle	4
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
4	Dépôts	4
5	Approbation de l'ordre du jour	4
6	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	5
6.1	Question de M. Éric Lomba à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Actions des secteurs non marchands pour rappeler la demande de négociation pour des accords du non-marchand»	5
6.2	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Place de l'humour»	6
6.3	Question de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mobilisation de la coalition "Faire front en faveur de la culture"»	7
6.4	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Désarroi des marathoniens et runners francophones»	8
6.5	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Journée d'action des centres de jeunes»	9
6.6	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Quelle réponse au cri d'appel de la jeunesse en détresse?»	9
6.7	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Action menée par la Fédération des étudiants francophones (FEF) à la suite de la publication du rapport de la consultation étudiante sur la mise en place d'un plan de lutte contre la précarité»	11
6.8	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de la consultation de la Fédération des étudiants francophones (FEF) sur la précarité étudiante»	11
6.9	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de l'enquête de la Fédération des étudiants francophones (FEF) auprès de 5 400 étudiants»	11

6.10	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Opération "Trace ton cercle" et sentiment d'abandon de nos jeunes»	13
6.11	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Droit à la parentalité en Fédération Wallonie-Bruxelles»	15
6.12	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Cohérence des mesures relatives aux sorties scolaires»	15
6.13	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Épreuves externes certificatives 2021»	16
7	Prises en considération	17
8	Proposition de résolution visant à soutenir les travailleurs de la culture dans le contexte de la crise du Covid-19 (doc. 191 (2020-2021) nos 1 et 2)	18
8.1	Discussion.....	18
9	Proposition de résolution visant à demander la libération immédiate de la journaliste Zhang Zhan, à soutenir la liberté de la presse, la liberté d'expression, l'accès à l'information et le droit à un procès équitable des défenseurs des droits humains (doc. 197 (2020-2021) n° 1)	26
9.1	Discussion.....	26
10	Hommage	30
11	Proposition de résolution visant à soutenir les travailleurs de la culture dans le contexte de la crise du Covid-19 (doc. 191 (2020-2021) nos 1 et 2)	30
11.1	Vote nominatif sur l'ensemble	30
12	Proposition de résolution visant à demander la libération immédiate de la journaliste Zhang Zhan, à soutenir la liberté de la presse, la liberté d'expression, l'accès à l'information et le droit à un procès équitable des défenseurs des droits humains (doc. 197 (2020-2021) n° 1)	31
12.1	Vote nominatif sur l'ensemble	31
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	31
	Annexe II: Cour constitutionnelle	31

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – A prié d’excuser son absence à la présente séance Mme Vandevoorde, pour raisons de santé.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret modifiant le décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l’accessibilité de l’accueil de la petite enfance en Communauté française pour y intégrer un chapitre II/1 relatif au traitement des données à caractère personnel (doc. 198 (2020-2021) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Nous avons également reçu le rapport de la Cour des comptes relatif à la gestion des allocations d’études (doc. 203 (2020-2021) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

5 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 11 février 2021, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 24 février 2021.

Entretemps, MM. Di Mattia, Douette et Florent, Mme Gahouchi et MM. Janssen et Soiresse Njall ont déposé la proposition de décret visant à l’octroi, en 2021, de moyens supplémentaires permettant de couvrir les surcoûts de fonctionnement liés à la gestion de la crise sanitaire pour les écoles de l’enseignement obligatoire et de l’enseignement secondaire artistique à horaire réduit, et d’apporter un soutien éducatif et psychosocial renforcé aux élèves des écoles de l’enseignement secondaire ordinaire et spécialisé (doc. 200 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d’ajouter la prise en considération de cette proposition de décret à l’ordre du jour de notre séance. (*Assentiment*)

La parole est à M. Courard.

M. Philippe Courard (PS). – J’aurais souhaité que nous ajoutions à l’ordre du jour de la présente séance la proposition de résolution visant à demander la libération immédiate de la journaliste Zhang Zhan, à soutenir la liberté de la presse, la liberté d’expression, l’accès à l’information et le droit à un procès équitable des défenseurs des droits humains (doc. 197 (2020-2021) n° 1). C’est un sujet d’actualité qui revêt une certaine forme d’urgence.

M. le président. – J’y reviendrai ultérieurement, mais j’entends votre demande.

Mme Greoli, MM. Magdalijns et Antoine, Mme Schyns, M. Collin, Mme Maison et MM. Dispa et Bastin ont déposé la proposition de décret modifiant le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l’enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l’enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l’enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des internats de l’enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française (doc. 201 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d’ajouter la prise en considération de cette proposition de décret à l’ordre du jour de notre séance. (*Assentiment*)

Mmes Bernard et Vandevoorde, M. Mugemangango, Mmes Groppi et Pavet et MM. Kerckhofs, Hermant et Nemes ont déposé la proposition de décret visant à limiter le minerval à 175 euros dans l’enseignement supérieur (doc. 202 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d’ajouter la prise en considération de cette proposition de décret à l’ordre du jour de notre séance. (*Assentiment*)

MM. Luperto, Wahl et Daele, Mmes Péciaux et Schepmans et M. Heyvaert ont déposé la proposition de résolution visant à faire reconnaître les vaccins Covid comme un bien universel et à soutenir une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 (doc. 204 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de décret à l'ordre du jour de notre séance.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – J'entends encore les paroles de M. Segers résonner à travers ses vœux pieux de début d'année. Cette proposition de résolution tout à fait utile et justifiée est en fait calquée sur un texte écrit au sein du conseil d'administration de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF). Elle a fait l'objet d'une carte blanche signée par les membres de l'APF de tous les partis représentés dans notre Assemblée.

Alors que ce texte est particulièrement important et rassembleur, en principe au-delà de tout clivage, je constate une fois de plus que la majorité parlementaire n'a ni l'élégance ni l'amabilité de le proposer à la co-signature de l'opposition. J'en prends note et je le regrette.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Le groupe PTB partage cet avis. Dans la mesure où tous les partis présents dans notre Parlement sont aussi représentés à l'APF et où l'APF a voté ce texte lors de sa dernière séance, je trouve légitime d'inviter l'ensemble des parties à signer ce texte. Ce ne fut pas le cas et je le regrette.

M. le président. – La prise en considération de la proposition de résolution est donc inscrite à l'ordre du jour de notre séance. (*Assentiment*)

Mmes De Re et Chabbert, MM. Gardier et Disabato et Mmes Péciaux, Galant et Groppi ont déposé la proposition de résolution relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur (doc. 205 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de résolution à l'ordre du jour de la présente séance.

La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Le sujet a été abordé en réunion de commission dans le cadre de deux autres textes. Il y a été décidé que le texte serait traité en commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Je propose que ce texte soit joint à l'analyse de ces textes afin de s'aligner sur la décision prise en réunion de commission cette semaine.

M. le président. – Cette proposition sera soumise à la Conférence des présidents.

J'en arrive à la demande de M. Courard relative à la proposition de résolution visant à demander la libération immédiate de la journaliste Zhang Zhan, à soutenir la liberté de la presse, la liberté d'expression, l'accès à l'information et le droit à un procès équitable des défenseurs des droits humains (doc. 197 (2020-2021) n° 1).

Je rappelle que, pour être recevable, la demande doit être, conformément à l'article 39, § 3, être soutenue par au moins neuf membres. (*Au moins neuf membres soutiennent la demande*)

Je vous propose dès lors d'ajouter la discussion et le vote de la proposition de résolution à l'ordre du jour de notre séance. (*Assentiment*)

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

6 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

6.1 Question de M. Éric Lomba à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Actions des secteurs non marchands pour rappeler la demande de négociation pour des accords du non-marchand»

M. Éric Lomba (PS). – Nous avons pris des contacts et les actions sont en cours pour rappeler le combat mené en front commun par les secteurs du non marchand sur la nécessité de passer un nouvel accord, mais aussi d'être considérés comme essentiels. Le mot est particulièrement bien choisi, vous en conviendrez.

Dans le cadre de cette crise sanitaire, nous nous réjouissons une fois encore de l'octroi de 60 millions d'euros pour le secteur de la culture, de 20 millions d'euros pour celui de l'enfance et de 8 millions d'euros pour ceux de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Aujourd'hui, il nous semble nécessaire d'envoyer un signal de reconnaissance clair sous la forme d'un soutien exceptionnel aux secteurs les plus mobilisés durant cette crise. Il est tout aussi nécessaire d'entamer une négociation sur un nouvel accord du non-marchand, et ce, dans l'esprit des accords antérieurs. À ce titre, il sera d'ailleurs bien utile de procéder à une évaluation des secteurs socio-sanitaire et socio-culturel.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous faire part des réponses que vous avez apportées aux récentes interpellations des représentants du secteur? Un agenda a-t-il été fixé? Pouvez-vous nous éclairer sur le travail programmé dans les prochaines semaines?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Nous considérons tous les secteurs non marchands relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme essentiels. Pour répondre à l'urgence de la crise, le gouvernement a

dégagé 89 millions d'euros en 2020 et 150 millions d'euros en 2021. Ces sommes sont destinées à soutenir ces secteurs et les emplois qu'ils représentent.

Toutefois, comme d'autres autorités publiques, la Fédération se trouve dans une situation financière délicate. Ses finances dépendent notamment des dotations du pouvoir fédéral. Si nous devons nous montrer prudents, nous avons toutefois tenu à donner un signal en débloquent 8 millions d'euros en 2021, dans le cadre des négociations sectorielles qui impliqueront les ministres Linard et Glatigny. Le front commun, qui souhaite entamer des négociations plus transversales portant notamment sur la revalorisation barémique, n'a pas encore souhaité entamer de discussions. Nous ne sommes pas parvenus à un accord lors de notre dernière réunion tripartite du 15 janvier dernier. Le gouvernement recevra les représentants du front commun demain, à 11 h, à l'issue du Conseil des ministres.

M. Éric Lomba (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je suis heureux que l'on parle effectivement de l'ensemble des secteurs non marchands. Je note que des rencontres ont déjà eu lieu et qu'une réunion est prévue demain. J'imagine que celle-ci a pour but de programmer des discussions et négociations. Je m'en réjouis. Je ne manquerai pas de vous poser une question orale dans les prochains jours ou les prochaines semaines, afin de suivre l'évolution du dossier.

6.2 *Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Place de l'humour»*

M. Matteo Segers (Ecolo). – En cette période difficile, l'ensemble de l'écosystème culturel est fragilisé et certaines personnes sont particulièrement touchées: les intermittents culturels, les femmes, les personnes racisées... Il ne faut pas oublier non plus que certains secteurs de la culture, non reconnus par la Communauté française, sont aussi particulièrement affectés. C'est notamment le cas du secteur de l'humour. Le rire fait pleinement partie de notre patrimoine et de notre culture; pourtant, depuis des années, les artistes de *stand-up* et d'improvisation, les compagnies qui travaillent à la réinterprétation humoristique des classiques, peinent à trouver leur place dans les politiques culturelles menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est aussi l'humour qui nous permettra de surmonter cette crise; nous devons continuer à rire. Cette crise nous fait comprendre que ces secteurs sont aussi essentiels, que toutes les personnes qui y travaillent ont besoin d'être reconnues.

Madame la Ministre, dès la rentrée, nous avons échangé pour savoir quelle place vous pourriez réserver à ces secteurs. J'ai lu dans la presse que vous avez instauré un groupe de travail sur cette problématique; quel travail effectue-t-il? Quel est l'état d'avancement de la reconnaissance de la place des artistes humoristiques dans les politiques culturelles? Un improvisateur est un artiste, un comédien de *stand-up* est un artiste; à ce titre, ils ont le droit d'être reconnus par l'ensemble de notre société. Ce serait une excellente chose pour l'ensemble de la population.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le monde de l'humour a fortement évolué ces dix dernières années. Il a pris une place grandissante dans nos spectacles et rencontres culturelles. Nous avons assisté à l'émergence du *stand-up*, de l'improvisation et des scènes ouvertes. L'engouement du public pour cette diversification de l'offre culturelle humoristique en Fédération Wallonie-Bruxelles est réel. L'humour permet régulièrement à des publics qui n'ont jamais mis un pied dans un centre culturel ou dans un théâtre de s'y rendre pour la première fois et d'entrer en contact avec le monde des arts de la scène.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit prendre cette évolution en compte, s'intéresser au monde de l'humour et réfléchir à la manière d'intégrer le monde de l'humour dans nos politiques culturelles. C'est pourquoi, après un premier «tour exploratoire», mes services et moi-même avons proposé une note d'orientation au gouvernement et créé un groupe de travail. Celui-ci est composé de représentants des comédiens, d'opérateurs privés, des théâtres subventionnés et de l'Administration générale de la culture (AGC); il s'est déjà réuni à deux reprises, l'objectif étant d'organiser au moins une réunion par mois par mois malgré la gestion de la crise sanitaire, car l'enjeu nous paraît important. Le groupe de travail a décidé de se pencher sur deux pistes: l'élaboration d'une carte du secteur de l'humour et la formulation de recommandations sur la manière d'intégrer le monde de l'humour dans nos politiques culturelles à l'avenir.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, je salue la structuration d'une nouvelle fédération du monde de l'humour, qui démontre bien que l'écosystème culturel, bien que fragilisé par cette crise, est aussi très résilient. Que ces artistes émergent et manifestent leur besoin d'être soutenus est un signal positif. Il est important que les mandataires politiques poursuivent les réformes pour permettre d'identifier ces «invisibles», qui pourtant sont à côté de nous, qui nous font rire. Nous avons besoin de rire, nous avons besoin d'eux. C'est pourquoi l'idée de poursuivre cette reconnaissance, non seulement dans le monde de l'humour, mais dans tous les secteurs,

me paraît très importante. Gardons cette méthode systémique pour les aider. Il serait extraordinaire qu'au sortir de la crise, le monde de l'humour bénéficie d'une reconnaissance.

6.3 Question de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mobilisation de la coalition «Faire front en faveur de la culture»»

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, ce lundi, une soixantaine de représentants de la coalition «Faire front en faveur de la culture» se sont réunis devant votre cabinet afin de présenter leurs revendications et d'exprimer leur soif de culture aux gouvernements fédéral et francophone. À cette occasion, votre cheffe de cabinet a reçu une délégation de représentants, qui lui a remis une lettre ouverte. Cette lettre demande la réouverture du secteur culturel, volonté que nous partageons tous, pourvu que les conditions sanitaires nous le permettent.

La missive aborde un autre élément capital pour la survie et la relance du secteur. Je vous en cite un passage: «Les artistes paient un très lourd tribut depuis le début de la crise. Depuis près d'un an, la précarité les touche de plein fouet – sans qu'ils reçoivent le même soutien que des secteurs que, visiblement, vos gouvernements ont jugés plus 'essentiels'». Dans sa chronique matinale sur la chaîne La Première, Thomas Gunzig ne disait pas autre chose quand il parlait de la relance du secteur, saluée à grand renfort de communication par tous les ministres de toutes les tendances, face à des travailleurs décimés par la famine. Des travailleurs sont laissés sur le carreau et ni la Fédération Wallonie-Bruxelles ni la Région wallonne ne se mouille pour les sortir de la précarité financière.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des revendications de la coalition «Faire front en faveur de la culture»? Quelles réponses votre cabinet a-t-il apportées aux représentants de ce mouvement? Allez-vous accorder des aides directes aux travailleurs de la culture qui ont été jusqu'à présent laissés sur le carreau?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, nous aussi, nous avons aussi soif de culture! Nous avons rencontré les représentants de la coalition «Faire front en faveur de la culture» et leurs préoccupations étaient totalement légitimes. Depuis un an, nous tentons d'accompagner le secteur de la culture, en répondant à l'urgence tout en construisant l'avenir. Le public a soif de culture, car elle est associée à un moment de détente et qu'elle contri-

bue à donner du sens. La culture est un fondement de notre démocratie. Elle est essentielle dans ses toutes ses formes, des arts de la scène aux livres, en passant par les musées et l'éducation permanente. Tous, nous avons tous besoin de culture!

Plusieurs catégories de professionnels de la culture éprouvent encore des difficultés. Tous les secteurs culturels n'ont pas pu reprendre leurs activités. Après un an de crise, nous devons aujourd'hui donner des réponses différentes. Il est temps de prendre des mesures plus sensées, car on ne gère pas une crise après 12 mois comme on le faisait à ses débuts. Le contexte a changé. Entre autres, la santé mentale de la population, et des jeunes en particulier, est devenue une préoccupation centrale de notre société.

Lorsque j'ai rencontré les experts du Groupe d'experts «Stratégie de gestion» (GEMS) cette semaine, ils ont affirmé que l'idée d'envisager un déconfinement par activité avait du sens. Plutôt que d'ouvrir des secteurs en entier, cette approche vise à faire redémarrer progressivement certaines activités plutôt que d'autres, selon qu'elles se déroulent en intérieur ou en extérieur ou qu'elles permettent ou non le port du masque. Nous devons nous écarter de la logique des robinets, qui consistait à fermer d'un côté pour ouvrir de l'autre, car, à l'heure actuelle, nous ne pouvons plus fonctionner de la sorte. Il faut envisager une logique de reprise prudente et progressive pour tout le monde.

Les ministres de la Culture des trois Communautés ont transmis une proposition en ce sens au Comité de concertation (Codeco). Nous espérons que la réunion du Codeco du 25 février nous donnera des indications sur les protocoles et le calendrier à respecter pour la suite. Concernant les aides directes, j'ai répondu en long et en large à cette même question, posée par votre collègue Mme Pavet lors de la dernière réunion de la commission de la Culture. J'ai beau me répéter, je ne suis apparemment pas écoutée dans les rangs des communistes du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne reviendrai pas sur ce point aujourd'hui.

Mme Alice Bernard (PTB). – Mon groupe souhaite aussi contribuer à redonner à la culture sa place dans la société. Nous avons besoin de la culture et du sens qu'elle apporte à notre vie. Madame la Ministre, vous avez élaboré des protocoles de reprise, c'est une bonne chose. Cependant, ce n'est pas la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est à la manœuvre pour décider du redémarrage des activités culturelles.

Vous estimez avoir déjà répondu à ma question sur les aides directes. Vos éléments de réponses sont de deux ordres. Premièrement, vous avez précisé que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'était pas compétente en la matière. Or, la Région wallonne vous renvoie la balle. Cette partie de tennis de table ne respecte pas les travailleurs qui

manquent de ressources. Deuxièmement, vous avez expliqué avoir lancé des appels à projets. Il s'agit en fait de concours, puisque seuls les meilleurs projets seront financés, et pas les autres. Dans le contexte actuel, c'est inacceptable. Le groupe PTB a donc rédigé une proposition de résolution vous invitant, ainsi que vos collègues de la Région wallonne, à trouver une solution pour aider enfin les travailleurs de la culture. Nous en débattons par la suite.

6.4 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Désarroi des marathoniens et runners francophones»

M. René Collin (cdH). – Nous pourrions parler du désarroi de tous les sportifs. L'ensemble du monde sportif est en effet inquiet, impatient et en colère. Cela s'est encore confirmé hier dans une carte blanche signée par l'Association interfédérale du sport francophone (AISF), l'Association des établissements sportifs (AES) et l'ensemble des fédérations sportives du pays, qui en appellent à «une meilleure prise en compte du sport par les autorités». La situation est déjà difficile pour le sport, mais elle l'est encore davantage dans la partie francophone du pays, victime d'une interprétation différente des textes qui mène à des incohérences entre le Nord et le Sud.

Prenons l'exemple du marathon et du trail, sports de plus en plus populaires, qui s'adressent à tous. Nous y comptons des acteurs dynamiques au niveau francophone, notamment Jean-Paul Bruwier de l'ASBL Sport et Santé, par ailleurs fondateur du magazine «Zatopek». Cette association mène une action déterminée pour la pratique du sport. Une série de rendez-vous programmés ont dû être annulés dans la partie francophone du pays alors qu'en Flandre, des rendez-vous de ce type ont eu lieu et auront lieu. Ce, parce que les autorités flamandes se sont montrées créatives et ont autorisé des courses où les sportifs doivent s'inscrire préalablement, dans des plages horaires définies, avec des balises: 90 participants maximum par demi-heure et quatre coureurs qui prennent le départ en même temps. Le tout est entériné dans un protocole clair. Des événements sportifs se sont ainsi déroulés récemment à Maasmechelen et un autre est prévu à Gand, alors qu'ils sont interdits sur le territoire de notre Fédération. Cette situation est incohérente et représente un préjudice pour les sportifs et un dommage économique.

Madame la Ministre, avez-vous adapté le protocole? Avez-vous un message positif à adres-

ser aux organisateurs, qui leur permettra de programmer les événements qu'ils ont prévus dans les semaines et les mois à venir?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comparer ce qui se fait dans le Nord et dans le Sud du pays est devenu un sport national. Mon homologue flamand, M. Weyts, m'a indiqué recevoir exactement les mêmes critiques de son côté, selon lesquelles nous serions trop rigides ou trop laxistes en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Nous faisons rigoureusement la même chose dans l'ensemble du pays. Selon les critiques qui me sont formulées, je suis donc trop rigide ou trop laxiste. Dans ce cas précis, je serais trop rigide, car je n'ai pas reçu le protocole en question. Il n'a en effet pas été accepté par les autorités locales.

Je voudrais simplement rappeler qu'il y a dans ce protocole des règles reprises dans l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19. Cet arrêté ministériel est également reflété dans le protocole flamand. Il stipule qu'une organisation sur la voie publique doit être autorisée par les autorités compétentes sur la base du *Covid event risk model*. Par ailleurs, les compétitions professionnelles sont autorisées sur la base d'un protocole qui doit être validé par la ministre. Faire du sport à quatre personnes dans le cadre d'une pratique libre individuelle reste autorisé.

J'ai pris contact avec M. Bruwier, car j'ai découvert son interpellation dans la presse. Je lui ai évidemment indiqué qu'il lui incombe de préparer un protocole. On peut bien sûr l'aider à le préparer et j'ai mis pour ce faire mes services à sa disposition. Une source d'inspiration pourrait être le *challenge jogging*, qui est organisé en province de Liège avec l'autorisation des autorités communales et de la province de Liège. Il prévoit, non pas une concentration de l'événement sur une journée, mais des départs échelonnés, aussi bien sur le plan temporel que sur le plan géographique. La performance est par ailleurs enregistrée dans une application. Plusieurs étapes sont prévues: Chaudfontaine, Vielsalm, Liège et Seraing.

Il existe ainsi bel et bien des possibilités en Fédération Wallonie-Bruxelles de pratiquer de tels sports. Il n'y a donc pas de différence par rapport à la Flandre. Nous travaillons sur la possibilité de reprendre les compétitions amateurs avec public. Il faudra évidemment tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire.

M. René Collin (cdH). – Madame la Ministre, d'après les informations qui ont été communiquées, les autorités locales ont renvoyé M. Bruwier à votre interprétation de l'arrêté mi-

nistériel fédéral à ce sujet. Si nous sommes en désaccord, l'important est toutefois de penser à l'avenir. Selon vous, comparer ce qu'il se passe en Flandre et en Communauté française s'apparente à un vrai sport. J'estime néanmoins qu'il est tout à fait légitime que les citoyens s'interrogent sur cette différence de traitement. Le fait qu'une course soit permise à Maasmechelen alors qu'elle serait interdite 20 kilomètres plus loin, par exemple à Visé, pose évidemment question.

Par conséquent, je vous demande de vous emparer du dossier, de réunir les organisateurs francophones et de leur donner la possibilité de programmer de tels événements, comme c'est le cas en Flandre. Ils en ont besoin, car s'ils ne procèdent pas dès à présent à l'ouverture des futurs événements, ces derniers tomberont à l'eau. La conséquence en sera un solde «pertes et profits» pour les sportifs francophones, les organisateurs qui sont en même temps des acteurs économiques et tous ceux qui fréquentent le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

6.5 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Journée d'action des centres de jeunes»

6.6 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Quelle réponse au cri d'appel de la jeunesse en détresse?»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, ce 24 février, les centres de jeunes qui regroupent les maisons de jeunes, les centres de rencontre et d'hébergement et les centres d'information pour jeunes ont appelé à une journée d'action en faveur de la jeunesse francophone belge en état de détresse croissante. Le secteur désire agir plus vite pour permettre aux jeunes d'être hors de chez eux, dans des espaces où ils pourront être accompagnés pour recréer des liens et se projeter dans des initiatives citoyennes de la société post-Covid. Aujourd'hui, le secteur est aussi demandeur d'indicateurs non seulement pour la répartition de l'aide prévue, mais aussi

pour les conditions de réouverture et les protocoles sanitaires avec les vacances de Pâques en point de mire.

Madame la Ministre, quelle réponse apportez-vous à cette journée de mobilisation et au message que le secteur a voulu porter à votre attention? Entre-t-il dans vos intentions de mener d'autres actions qui permettront aux jeunes de fréquenter les lieux d'accueil?

Une évaluation des conséquences de la crise sanitaire sur le secteur est-elle prévue? Celui-ci est techniquement en difficulté pour évaluer lui-même les conséquences de cette crise en raison de conditions techniques et structurelles. Pouvez-vous apporter des garanties, au niveau tant du plan quadriennal que du gel du volume d'activités? Vous avez donné des garanties verbales pour les années 2020 et 2021, mais qu'en est-il des années qui termineront le plan quadriennal? Votre réponse devrait être de nature à rassurer le secteur.

Enfin, pouvez-vous nous faire part des critères de référence pour une répartition équitable de l'aide en fonction des besoins avérés des centres de jeunes? Comptez-vous solliciter, en vue du conclave budgétaire prochain, des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins liés à l'urgence et à la nécessaire relance?

M. Nicolas Janssen (MR). – Un des héros de mon adolescence est Joseph Valet, le personnage central de Hermann Hesse dans «*Le jeu des perles de verre*», qui lui valut le prix Nobel de littérature. Ce personnage littéraire, d'abord étudiant, puis professeur, incarne si bien la quête de sens et le besoin de réalisation de tout adolescent, qu'il me paraît pertinent de l'évoquer.

Se réaliser et se construire, cela se vit et s'expérimente au quotidien et ne s'apprend pas à distance. Ce besoin de réalisation de soi réside au cœur des actions de protestation lancées aujourd'hui par les centres de jeunes sur tout le territoire francophone. Ces centres dénoncent l'isolement social, l'anxiété, la perte de repères, les états dépressifs d'un nombre croissant de jeunes. Les centres et ces jeunes reprochent aussi «à la majorité des responsables politiques de rester trop silencieux face à cette détresse». Que leur répondez-vous, Madame la Ministre?

Nous avons longuement parlé de santé mentale hier au cours de la réunion de la commission de l'Éducation. Cependant, la santé mentale dépasse le cadre restreint et les murs des écoles et de l'enseignement obligatoire. Vous qui entendez de nombreux interlocuteurs sur le sujet dans le cadre de vos compétences diverses liées à la jeunesse, que proposez-vous? Qu'avez-vous déjà pu envisager ou réaliser à cette fin? Quelle réponse transversale apportez-vous à ce cri et à cette détresse de la jeunesse?

Il a été suggéré hier en commission de l'Éducation d'y consacrer un rapport parlementaire.

taire. En effet, un travail de fond s'impose. Comment pouvons-nous tenter, tous ensemble, dans le contexte actuel, mais aussi à moyen terme et à long terme, de recréer du lien, des perspectives, du bien-être et du sens pour les jeunes et la société dans son ensemble?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je comprends la frustration des centres de jeunes. En tant que porte-paroles de la jeunesse, ils se font le relais de la détresse et de la souffrance psychologique de nos jeunes. J'ai également pris la mesure de la détresse de leurs parents en rencontrant les organisateurs de l'opération «Trace ton cercle», qui souhaite remettre les jeunes à l'avant-plan de notre stratégie de sortie de crise. Par ailleurs, j'ai lu les courriers qui m'ont été adressés par plusieurs jeunes, notamment celui intitulé «*Confinement 2 – Épanouissement 0*».

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait le choix de placer la jeunesse au centre de ses préoccupations en portant une attention particulière à la poursuite des apprentissages. J'en veux pour preuve que nous avons lutté tous ensemble pour maintenir les écoles ouvertes et que la reprise partielle de l'enseignement supérieur, encadrée par la bulle de kot, est prévue dès que possible et au plus tard pour le 15 mars. Nous nous dirigeons bien vers une reprise progressive, comme demandé par les étudiants et les établissements. Nous plaçons également pour une reprise sans restriction des activités pour les moins de 12 ans et une augmentation des activités des plus de 18 ans, en élargissant notamment la bulle autorisée pour les activités en extérieur. Nous souhaitons que les plus de 18 ans puissent participer à des activités dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et social, car celui-ci ne s'arrête pas à 18 ans. Nous voulons également donner des perspectives pour la période de Pâques durant laquelle beaucoup de stages sont organisés, et voir si, par exemple, des nuitées ou des bulles plus larges sont envisageables.

Nous voulons disposer d'une feuille de route claire afin d'offrir des perspectives à la jeunesse. La logique des vases communicants, qui exigeait de faire des arbitrages entre les tranches d'âge, a atteint ses limites. Les plus de 25 ans pourraient également faire un geste en restreignant leur budget de contacts afin de donner un peu d'oxygène aux jeunes. La société dans son ensemble doit sceller un pacte au profit de notre jeunesse. Je rappelle également qu'il ne serait pas acceptable de trier les patients dans les unités de santé mentale.

Notre soutien au secteur de la jeunesse vise à lui permettre de redéployer ses activités dès que possible. C'est la raison pour laquelle nous avons

débloqué 2,2 millions d'euros pour soutenir nos centres de rencontres et d'hébergement et nos auberges de jeunesse. Un montant de 1,5 million d'euros a également été dégagé pour permettre aux organisations de jeunesse et aux centres de jeunes de redéployer leurs activités. Par ailleurs, nous avons agréé toute une série d'organisations de jeunesse, de centres de jeunes et de maisons des jeunes pour un montant de 292 millions d'euros pour les quatre prochaines années. Nous avons aussi apuré un arriéré de 2018-2019 pour permettre à une vingtaine d'organisations qui n'étaient pas reconnues d'obtenir cette reconnaissance alors qu'elles remplissaient les conditions de qualité et d'encadrement de la jeunesse.

Nous faisons donc tout pour permettre aux organes de jeunesse, dont le rôle est essentiel, de reprendre leurs activités et à nouveau soutenir les activités des jeunes dès que possible.

M. Michele Di Mattia (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir rappelé l'ensemble des actions vis-à-vis de la jeunesse, qui sont appréciables et qui doivent être appréciées à leur juste valeur. Il y a une synergie politique et je pense qu'il faut une union sacrée sur ce sujet. On vous fait confiance ainsi qu'à l'ensemble du gouvernement.

Par ailleurs, je me permettrai de rappeler les attentes du secteur. Il demande deux choses très simples. La première, logiquement, une sorte de moratoire qui gèle le volume des activités et qui lui procure ainsi l'assurance qu'un retour de subventions ne lui sera pas demandé s'il n'a pas pu déployer ses activités. Le secteur demande aussi que soit précisée la clé de répartition des nouveaux moyens parce que les opérateurs rencontrent des difficultés techniques pour faire eux-mêmes ce calcul, ne serait-ce que du fait de la disparité du secteur.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir rencontré autant d'acteurs. Ils y sont très sensibles. Je pense que ces jeunes ont tout particulièrement besoin d'être entendus et de retrouver une forme de confiance vis-à-vis des responsables politiques. Cette étape-là est déjà déterminante.

Je vous remercie également d'avoir rappelé une série des décisions prises par le gouvernement, qui illustrent combien vous mettez la jeunesse au cœur de vos préoccupations.

Vous avez insisté sur deux éléments très importants: le fait d'avoir une feuille de route claire et de parvenir à sortir de cette logique des vases communicants, qui est très mal comprise. Nous devons montrer que nous avons la volonté de sortir de cette logique au plus vite pour offrir à nouveau des perspectives aux jeunes.

6.7 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Action menée par la Fédération des étudiants francophones (FEF) à la suite de la publication du rapport de la consultation étudiante sur la mise en place d'un plan de lutte contre la précarité»

6.8 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de la consultation de la Fédération des étudiants francophones (FEF) sur la précarité étudiante»

6.9 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de l'enquête de la Fédération des étudiants francophones (FEF) auprès de 5 400 étudiants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, nous connaissons la précarité des étudiants, c'est d'ailleurs la raison des auditions que nous menons. Elle empire et la crise de la Covid-19 n'a fait que la renforcer. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des images absolument indignes de centaines d'étudiants qui font la file devant des distributions de colis alimentaires au sein des institutions d'enseignement supérieur.

La FEF vient de mener une grande étude auprès de plus de 5 400 étudiants. Son objet était d'évaluer cette précarité et de déterminer les priorités et les points d'attention des étudiants. Parmi ceux-ci, nous retrouvons la réduction du minerval et son gel, la limitation des droits administratifs complémentaires, la gratuité des supports de cours et de meilleures coordinations avec l'ensemble des services sociaux comme les CPAS et d'autres acteurs dans le domaine. Nous nous rendons bien compte que la crise de la Covid-19 a nécessité des

moyens spécifiques ainsi que des éléments structurels. Pour y faire face, le gouvernement a répondu à cet appel à l'aide et les a mis à disposition.

À ce propos, Madame la Ministre, quel est votre ressenti sur ce rapport? Avez-vous eu l'occasion de le lire? Pour vous, qu'en ressort-il? Par ailleurs, de nombreux éléments, qui se retrouvent dans le rapport, sont actuellement à l'étude ou en cours de mise en œuvre dans notre Déclaration de politique communautaire (DPC). Quel est l'état de la mise en œuvre de ces différents points d'attentions? Par exemple, les aides spécifiques aux étudiants louant un kot, mais aussi les études sur les minervals dans les écoles supérieures des arts ainsi que dans quelques filières particulières des hautes écoles. De manière plus large, quelles sont les mesures urgentes ou complémentaires que vous pensez nécessaires à mettre en œuvre très rapidement?

M. Hervé Cornillie (MR). – Les résultats de la grande consultation de la FEF sur la précarité étudiante sont enfin tombés. Selon le rapport BDO, la précarité objective concerne un étudiant sur trois. Les résultats de la consultation de la FEF montrent que cette année est particulièrement difficile pour bon nombre d'étudiants. En effet, 32 % d'entre eux rencontrent des difficultés spécifiques de financement du coût de leurs études, notamment en raison de la perte de leur job étudiant.

Pas moins de 5 500 étudiants ont participé à la consultation organisée par la FEF, qui leur a demandé l'importance qu'ils accordaient à différentes questions relatives aux droits d'inscription, aux allocations, à l'aide sociale, au logement, au transport, à l'aide alimentaire et à la santé. À la suite de la publication des résultats de l'enquête, la FEF a demandé au gouvernement de mener des actions concrètes en tenant compte de ces différents paramètres. Les étudiants ont classé ces différents paramètres dans un ordre de priorité. La réduction du minerval, qui est pourtant gelé, arrive en tête de leurs priorités, suivie de la réduction des prix du matériel des supports de cours, de la diminution des frais de logement et de transport, de l'augmentation du montant des aides sociales, de la lutte contre la précarité menstruelle, de l'augmentation de l'accessibilité aux soins de santé et de la diminution des frais alimentaires.

Madame la Ministre, je sais que vous travaillez actuellement sur les différents paramètres du coût des études, mais quelle est votre première réaction à la publication des résultats de la consultation de la FEF? Les problèmes identifiés par les étudiants dans cette enquête sont-ils les mêmes que ceux identifiés par l'administration et qui sont au cœur de notre action politique? De nouvelles actions concrètes seront-elles menées par le gouvernement à la suite de la publication de ces résultats, bien que la majorité ait déjà une feuille de route? Voyez-vous dans les résultats de l'enquête de la FEF de nouvelles orientations pour mener de

nouvelles actions de lutte contre la précarité étudiante, que nous devons tous combattre?

Mme Elisa Groppi (PTB). – La FEF a publié la semaine dernière les résultats de son enquête menée auprès de 5 400 étudiants. Parmi eux, 93 % estiment prioritaire le fait d'établir un plan de lutte contre la précarité. En effet, avec les baisses de revenu des ménages, les pertes de job d'étudiant, des dizaines de milliers d'étudiants se trouvent aujourd'hui dans la précarité.

Madame la Ministre, vous nous répondez que des mesures ont déjà été prises pour soutenir les étudiants. Mais, à Liège ou à Bruxelles, les longues files d'étudiants devant les banques alimentaires attestent que ces dispositions sont insuffisantes. Cette situation de précarité a des conséquences pédagogiques et sur la réussite des jeunes. Comment peut-on se concentrer convenablement sur ses études avec le ventre vide, quand on a faim? Comment peut-on travailler correctement sur ses cours si on s'inquiète de la manière de payer son loyer? Alors que la Belgique est un pays riche, comment en sommes-nous arrivés là aujourd'hui? Si nous ne répondons pas à l'urgence de mettre fin à la précarité, une partie des étudiants seront exclus de l'enseignement supérieur. Or nous avons besoin de ces jeunes formés pour répondre au défi de la société d'aujourd'hui.

Il ressort notamment de l'enquête que 80 % des sondés estiment que diminuer le minerval est une priorité pour lutter contre la précarité étudiante. Avez-vous pris connaissance du plan de lutte contre la précarité étudiante de la FEF? Avez-vous rencontré ses représentants? Quelles réponses leur avez-vous apportées? Quel est l'état de la réflexion sur une diminution du minerval?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il sera très intéressant de tenir compte de l'apport de cette consultation en ligne de 5 500 étudiants, dans le cadre de l'enquête que nous avons demandée à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) auprès de sa Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS). Celle-ci est composée pour moitié d'étudiants et pour moitié d'assistants sociaux et d'experts qui peuvent soutenir les étudiants dans les établissements. Nous attendons les résultats de cette enquête pour le mois de mars.

Nous avons également demandé une enquête au groupe «Psychologie et Covid-19» qui étudie l'impact de la crise sanitaire sur l'état mental des étudiants et sur leurs conditions matérielles. La FEF a raison de dire que la précarité étudiante s'est aggravée en raison de la crise sanitaire. C'est pourquoi le gouvernement a adopté un plan de soutien aux étudiants de 13 millions d'euros. Ce-

lui-ci comprend 6,9 millions d'euros, par trois tranches de 2 285 000 euros, pour renforcer les subsides sociaux mis à disposition des étudiants par les établissements. Ces aides directes peuvent servir pour l'alimentation, pour le paiement d'un loyer d'un kot ou d'une connexion wifi. Les épiceries sociales sont en général financées par les établissements eux-mêmes qui sont renforcés par l'action du gouvernement.

Par ailleurs, 6 millions d'euros ont été dédiés à l'aide à la réussite des étudiants de première année de baccalauréat, pour leur permettre de bien s'adapter à l'enseignement supérieur. Ils ont eu une sixième année secondaire bouleversée et nous ne voudrions pas qu'ils échouent et voient la durée de leurs études s'allonger. L'allongement de la durée des études va de pair avec une précarisation des étudiants.

Je suis d'accord avec le constat selon lequel il convient de prendre des mesures structurelles. Nous sommes tous conscients que dans le budget des étudiants, une bonne part est liée au logement, au transport. Les étudiants peuvent prétendre à des aides sociales, mais ils en sont peu informés. C'est pourquoi j'organise, ce vendredi, une réunion avec quinze ministres concernés de près ou de loin par la problématique, y compris les ministres chargés du logement et du transport, afin qu'ils puissent maximiser l'action que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a entamée.

Il est donc très important de bien informer les étudiants sur toutes les aides existantes. Les informations sur ces aides sont rassemblées et disponibles sur les sites des pôles académiques, des établissements et d'Infor Jeunes. Nous avons réuni le secteur de la jeunesse et le secteur de l'enseignement pour diffuser très largement ces informations, car ces étudiants n'ont pas forcément l'habitude de se tourner vers leur établissement pour trouver une aide.

Nous ne partons pas de rien. Une réduction de minerval est déjà prévue pour les étudiants de condition modeste. Les étudiants boursiers ne paient pas de minerval. Le gouvernement s'est engagé à geler le minerval. Des allocations d'études prennent aussi en compte la situation particulière de l'établissement. Il s'agit de 1 172 euros pour un étudiant qui n'est pas en kot ou 5 217 euros pour celui qui en loue un. La Fédération Wallonie-Bruxelles prend dès lors en compte la question du transport dans le coût qui est à charge d'un étudiant, comme celle du logement.

Des aides directes sont aussi disponibles par les subsides sociaux. Les étudiants boursiers peuvent également obtenir la gratuité des impressions de leurs supports de cours. Avec toutes ces mesures, il s'agit de maximiser notre action en cette période de crise sanitaire afin d'éviter que les étudiants restent au bord du chemin en raison de moyens financiers défaillants. Il s'agira ensuite de

travailler à des réformes à long terme, telle que la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Cette réforme figure dans la DPC. Cette réforme aura pour but de lutter contre l'allongement de la durée des études qui va de pair avec une précarisation croissante des étudiants.

M. Martin Casier (PS). – Les questions du logement et du transport ne relèvent pas directement de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Madame la Ministre, vous allez donc mener un travail complexe de coordination avec les différents niveaux de pouvoir. L'ensemble des auditions auxquelles nous précédons pointent d'ailleurs la nécessité d'une meilleure concertation. La DPC prévoit aussi d'élargir le gel du minerval à l'ensemble des cursus et d'augmenter les moyens octroyés à la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE) pour pouvoir allouer des montants plus élevés à certains types de publics. C'est sur ces solutions structurelles que nous devons absolument travailler. La question du minerval reste effectivement centrale dans la problématique de la précarité: nous devons donc y répondre dans les mois qui viennent. Je suppose que cela fera aussi partie des recommandations faites en conclusion des auditions.

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour le tableau de la situation que vous avez dressé et pour votre réaction à cette enquête de la FEF sur la précarité des étudiants. La FEF doute du succès d'un plan de lutte contre la précarité sans y faire participer les étudiants, ce qui me semble exact. Il faut toujours associer les acteurs de terrain. En fait, les enseignements qui ressortent de cette enquête rejoignent ceux sur lesquels nous travaillons déjà lors des auditions ou des réunions de commission.

À la suite des auditions d'hier, il me semble utile d'élargir cette consultation aux acteurs de terrain. J'ai entendu hier le témoignage particulièrement intéressant des représentants des services sociaux, qui ont rappelé qu'ils étaient finalement les seuls capables de développer sur le terrain des solutions à la carte. Cela me semble fondamental pour répondre aux situations individuelles, qui ne sont évidemment pas identiques, qui sont toutes différentes selon leur parcours, selon leur vécu. En ce sens, ce sont directement ces services sociaux qui pourront déterminer ce qu'il faut faire grâce aux mesures d'urgence que vous avez prises, en fonction de la situation de tel ou tel étudiant. Vous avez cité plus de 13 millions d'euros, notamment pour 6,9 millions d'aides directes.

Votre réponse est logique, elle est positive, elle va dans le bon sens, comme notre réflexion structurelle sur les réponses aux défis que sont les allocations d'études ou le coût d'autres paramètres des études, que nous ne maîtrisons malheureusement pas et que nous devons analyser. J'aspire bien évidemment à connaître les résultats de votre

rencontre de vendredi qui fera l'objet d'autres échanges.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, effectivement il y a une aggravation de la précarité étudiante. Elle est bien réelle! Toutes les aides que vous mentionnez sont positives, mais que répondez-vous à ces étudiants qui font la file pour recevoir de la nourriture? Je vous invite à venir discuter avec eux pour vous rendre compte de leur réalité. Ils ne parviennent plus à joindre les deux bouts. Je peux vous raconter l'histoire de Camille qui ne mange qu'un jour sur deux, et souvent que de la soupe, parce qu'elle a perdu son job étudiant. Des témoignages comme celui-là existent par dizaines.

Les étudiants et leurs représentants demandent des mesures fortes. Tous les acteurs de terrain et les experts auditionnés dans ce parlement nous expliquent l'urgence de prendre des mesures ambitieuses pour lutter contre la précarité étudiante. L'heure n'est plus aux mesurette qui ne préservent même plus les étudiants de devoir solliciter une aide alimentaire.

Pas moins de 80 % des étudiants estiment prioritaire de réduire le minerval afin de lutter contre la précarité. Le PTB a déposé une proposition de décret visant à réduire le minerval à 175 euros, ce qui représente le montant le plus bas existant en Communauté française. Je vous ai posé une question à ce sujet et n'ai pas entendu d'intention du gouvernement d'aller dans cette direction. Cette mesure permettrait de lutter à la fois contre la précarité étudiante et contre l'échec scolaire. C'est pourtant faisable, car plusieurs pays européens l'ont fait! L'Allemagne et le Danemark appliquent même la gratuité du minerval. J'espère et j'appelle l'ensemble des parties à soutenir cette proposition pour lutter contre la précarité étudiante.

6.10 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Opération "Trace ton cercle" et sentiment d'abandon de nos jeunes»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je commence sur une note positive en évoquant l'initiative citoyenne «Trace ton cercle». Organisée il y a quelques semaines, cette opération a mobilisé plus de 4 500 personnes, dont de nombreux jeunes, dans plus de 300 lieux. Ce mouvement intergénérationnel met en avant l'aide et le soutien à apporter à la jeunesse pendant cette crise. Ma question fait écho au débat que nous avons eu en commission de l'Enseignement supé-

rieur, ainsi qu'à celui qui s'est tenu en séance plénière, il y a quelques semaines, sur la place que peut occuper la jeunesse dans le débat politique relatif à la sortie de crise.

Ce mouvement citoyen souhaite proposer des solutions, mais formule également des revendications: la reprise des activités extrascolaires, des cours en présentiel à 50 % pour les étudiants, des stages en entreprise ou des formations. Il me paraît important de saisir la balle au bond. Dans ce cadre, Madame la Ministre, avez-vous eu des échanges avec les organisateurs de l'opération «Trace ton cercle»? Il y a quelques semaines, nous avons évoqué ce fameux Comité de concertation (Codeco) dédié à la jeunesse. Il n'a jamais vu le jour et est devenu un Comité de concertation numérique par le biais duquel l'ensemble des Régions a pris des décisions concernant la reprise d'activités extrascolaires pour les jeunes, notamment en plein air. Le lancement d'un Codeco dédié à la jeunesse est-il à l'ordre du jour pour aborder de manière globale cette question centrale de la sortie de crise?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai en effet rencontré hier les organisateurs de cette initiative extrêmement intéressante qui vise à concentrer nos efforts sur les intérêts des jeunes. Mettre l'intérêt des jeunes au centre de nos préoccupations, rétablir l'équilibre entre les enjeux de santé mentale et les enjeux sanitaires en nous inspirant de l'avis tant des experts pédopsychiatres que des experts sanitaires, constituent aussi une priorité pour notre gouvernement.

Nous plaidons pour maintenir les écoles ouvertes, ainsi que pour la reprise des cours de l'enseignement supérieur en présentiel, avec 20 % de présence maximum sur les campus. Nous attendons qu'une décision positive soit prise à ce sujet. Notre protocole est prêt pour permettre cette reprise progressive qui pourrait, si les chiffres continuent à s'améliorer, aller au-delà des 20 % de présence envisagés à l'heure actuelle. En définitive, l'objectif est d'amorcer une reprise pour les étudiants en laissant aux établissements, en fonction de leur projet pédagogique, la possibilité de donner la priorité aux BAC 1 ou aux années diplômantes par exemple, tout en autorisant chaque étudiant à suivre quelques cours en présentiel jusqu'à la fin de l'année.

Nous prévoyons également davantage d'activités pour les enfants de moins de 12 ans. Fin janvier, il nous avait été demandé de restreindre les activités de ce public afin de prendre en considération les inquiétudes liées au variant britannique du virus et de donner un peu d'oxygène aux jeunes de 13 à 18 ans. Une évaluation avait été demandée pour la période des con-

gés de Carnaval et nous allons donc demander la levée de la restriction des activités pour les enfants de moins de 12 ans. Nous cherchons à offrir davantage de possibilités aux jeunes de plus de 18 ans, en augmentant la taille des groupes autorisés à se réunir à l'extérieur. Leur nombre pourrait par exemple passer de 4 à 10 personnes. Nous souhaitons également offrir la possibilité aux jeunes de plus de 18 ans de participer à des activités de lutte contre le décrochage scolaire et social, qui ne s'arrête malheureusement pas lorsqu'on atteint la majorité. Nous voulons aussi donner des perspectives pour Pâques, car les attentes concernant les stages et activités organisés durant cette période sont nombreuses.

En définitive, nous souhaitons établir une feuille de route relative à une reprise progressive des activités organisées dans le secteur de la jeunesse. Nous voulons aussi sortir de la logique des vases communicants, en attribuant des budgets de contacts spécifiques au secteur de la jeunesse. Il faut réfléchir, pour l'ensemble de la société, à la possibilité de prélever un peu du budget de contacts des jeunes de plus de 25 ans, sans doute plus à même de patienter puisqu'ils ont déjà eu 18 ou 20 ans. Un consensus sur cette question permettrait de donner davantage d'oxygène à nos jeunes et d'autoriser un retour de nos étudiants dans les auditoriums. Nous plaiderons donc pour la mise en œuvre d'un Codeco dédié à la jeunesse, comme je m'y suis engagée lors de ma rencontre avec les responsables de l'opération «Trace ton cercle».

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, vous avez déjà répondu à la question de savoir s'il y avait eu ou non des contacts avec ce mouvement citoyen. C'est très bien. Il faut suivre de près ces différentes initiatives. Vous évoquez un assouplissement progressif de mesures destinées à autoriser davantage la jeunesse à avoir des contacts et relâcher ainsi la pression. C'est une bonne chose.

Par ailleurs, mon groupe est favorable à ce Codeco dédié à la jeunesse. Au niveau fédéral, nous avons d'ailleurs sollicité l'organisation d'une conférence interministérielle (CIM) Jeunesse qui s'inscrit tout à fait dans le cadre d'un travail global et transversal.

Je vous suis un peu moins dans vos explications sur les vases communicants. Il nous faut réfléchir aux moyens de mettre en œuvre une gestion des risques différente de celle que nous pratiquons au moment où la crise nous frappait de plein fouet. Nous devons alors faire face à l'urgence. Aujourd'hui, nous devons réfléchir à ce changement de paradigme qui ne doit pas opposer des secteurs ou des catégories de personnes d'âges différents. Je vous laisse la responsabilité de vos propos que je ne partage pas tout à fait pour l'avenir.

6.11 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Droit à la parentalité en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Hervé Cornillie (MR). – Au nom de la protection de l'enfance, Conner Rousseau, le président du *Socialistische Partij Anders* (sp.a), dit qu'il est temps de réfléchir au droit à la parentalité. Je n'ose imaginer ce qui se serait dit ou écrit si quelqu'un d'autre que lui s'y était risqué... Considérant notamment que si des parents s'avèrent incapables d'être responsables d'un enfant, voire de deux, ou si des cas de maltraitance sont constatés, M. Rousseau affirme qu'il faut oser poser la question du droit à la parentalité en raison du coût sociétal engendré par ce problème. Il s'agit d'une vraie préoccupation au regard du public dont il est question et de notre volonté impérieuse de protéger les enfants. Cependant, faut-il opposer droit à la parentalité et droits des enfants?

Madame la Ministre, comprenez-vous les propos du président du sp.a? Cette réflexion a-t-elle cours dans les milieux dont vous êtes responsable, en particulier dans le secteur de l'aide à la jeunesse? L'appel de M. Rousseau à débattre de cette question est-il susceptible de déboucher sur des discussions? Est-ce souhaitable? La remise d'un rapport d'experts sur ce sujet n'est-elle pas prévue?

Convenons-en, si le droit à la parentalité me semble être un droit fondamental, certaines situations sont toutefois particulièrement difficiles et conduisent à des mesures de protection des enfants prises par les pouvoirs publics. De quelle marge de manœuvre disposez-vous pour soutenir les parents dans cet exercice difficile qu'est la parentalité ainsi que pour lutter contre la maltraitance?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Pour répondre clairement à votre question, Monsieur le Député, sachez que non, je ne comprends pas les propos de Conner Rousseau. Toute personne a le droit de devenir un jour un papa ou une maman. Néanmoins, les pouvoirs publics ont le devoir de protéger l'enfant à naître lorsque, par exemple, ses parents ont développé des assuétudes, sont dépendants à la drogue ou à l'alcool.

La philosophie qui anime le secteur de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles est le soutien à la parentalité. Nous travaillons sur la

base d'une hiérarchisation des mesures; dans ce cadre, nous essayons toujours d'aider en premier lieu l'enfant dans son milieu de vie. Le placement en famille d'accueil ou dans une institution arrive toujours en dernier ressort. Nous œuvrons à aider les parents, le papa comme la maman, à prendre conscience des besoins et des droits de l'enfant. C'est ce soutien à la parentalité qui fait toute la richesse de l'action de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous y sommes évidemment attachés. Le service de l'aide à la jeunesse a donc bien fourni sa contribution à ce projet de protection juridique prénatal, avec toutes les réserves que je viens de mentionner et selon toutes les orientations capitales que je viens d'exposer.

M. Hervé Cornillie (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir rappelé le droit fondamental de toute personne d'être parent, qui ne s'oppose pas à notre devoir concomitant de veiller au respect des droits des enfants. Au sein de toutes nos instances, notamment le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), il existe même de sérieux doutes sur les propositions telles que celles avancées par Conner Rousseau, ce genre d'idées risquant de conduire à une politique eugéniste absolument inacceptable.

Vous avez raison de dire que nous devons travailler sur l'accompagnement, l'aide à la parentalité et les mesures de soutien afin que, lorsqu'un diagnostic de risque est posé ou lorsque des faits de maltraitance sont avérés, nous puissions accompagner les personnes concernées. Tout ceci, bien entendu, doit être envisagé sous l'angle primordial des droits de l'enfant et avant toute autre mesure administrative ou juridique l'amenant, le cas échéant, à évoluer dans d'autres milieux. Par conséquent, je vous remercie une nouvelle fois d'avoir rappelé que ce droit à la parentalité constitue une liberté fondamentale et que toute atteinte à celle-ci serait contraire à la dignité humaine.

6.12 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Cohérence des mesures relatives aux sorties scolaires»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, la Flandre a décidé d'autoriser les excursions scolaires d'une journée pour tous les élèves des cycles de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire à partir du 15 mars. Cette mesure, qui vise à assouplir les restrictions sanitaires, est l'occasion pour ces élèves d'aller à la rencontre de la culture, par exemple en plein air, ce qui constitue un formidable outil pour lutter contre le mal-être, mais aussi contre les difficultés psychologiques auxquelles ils sont actuellement confrontés.

Que vous inspire cette annonce d'un point de vue politique? Existe-t-il, au sein de votre cabinet, une réflexion visant à envisager une telle mesure?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le code rouge est en vigueur dans les écoles jusqu'au vendredi 26 février, date du prochain Comité de concertation (Codeco). Lundi soir, j'ai rencontré les experts sanitaires – tout comme mon homologue flamand l'avait fait juste avant moi. Nous discutons très régulièrement de l'évolution de la situation sanitaire. Les experts nous ont fait part de leurs inquiétudes eu égard à la hausse des contaminations et aux conséquences des variants – je ne vous apprendrais toutefois rien à ce sujet.

Ce matin, j'ai également rencontré les acteurs de l'enseignement francophone pour faire le point avec eux sur les perspectives. En effet, dans un communiqué de presse, la Flandre a fait indiquer son intention d'apporter quelques aménagements à partir du 15 mars. Ils sont de deux ordres: le premier assouplissement consiste à redonner la possibilité d'organiser des activités extra-muros, moyennant des conditions très strictes telles que des sorties d'une journée avec un encadrement adapté et le fait de se rendre à pied sur les lieux d'activités culturelles ou en prenant un bus spécifiquement destiné au groupe-classe. L'autre assouplissement est le retour en présentiel des élèves de l'enseignement spécialisé de forme 3 et 4 et des élèves de l'enseignement en alternance – ce qui représente assez peu d'élèves.

Le Groupe d'experts «Stratégie de gestion» (GEMS) a marqué son accord sur ces propositions qui sont tout à fait intéressantes et qui constituent des assouplissements nécessaires. Tout est bon à prendre et nous ne referons pas le débat sur l'apport de la culture dans ce contexte de crise spécialement pour nos élèves. Nous sommes tous entièrement d'accord sur ce point, mais cela ne suffit pas. Une discussion plus large sur des perspectives claires de fin de l'hybridation des apprentissages est nécessaire. Cette revendication bien légitime a été formulée par les acteurs de l'enseignement. Idéalement, après les vacances de Pâques, il faudrait que les élèves puissent tous revenir en présentiel. Si la situation sanitaire évolue favorablement, il serait même pertinent de faire revenir un plus grand nombre avant les vacances de Pâques.

J'ai fait le choix de ne pas communiquer sur ce sujet avant le Codeco. Les discussions sont compliquées et tous les secteurs sont demandeurs d'assouplissements, alors que nous sommes dans une situation sanitaire difficile et assez incertaine. Il n'est pas dans mes habitudes de communiquer avant le Codeco là-dessus.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je comprends votre prudence, mais nos jeunes ont un besoin vital de retrouver des espaces de liberté où ils peuvent bénéficier

d'une respiration saine pour leur bien-être mental. À cet égard, le maintien de l'ouverture des écoles constituait un premier pas dans la bonne direction. Nous avons soutenu de bout en bout cette décision et nous nous réjouissons d'en constater les effets très positifs, qui sont sous-évalués, selon moi. Il convient de poursuivre ces efforts, car nos enfants ont besoin de retrouver un rythme normal, de se retrouver dans la cour, de discuter avec leurs copains et de sortir de leur face-à-face avec leur ordinateur. Si la situation le permet, il me paraît très important de trouver un équilibre entre la nécessité de rendre l'environnement le plus sûr possible d'un point de vue virologique et celle d'accorder une bouffée d'oxygène psychologique et culturelle aux jeunes, qui en ont grand besoin.

6.13 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Épreuves externes certificatives 2021»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – À la rentrée scolaire du mois de septembre 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, des apprentissages essentiels ou incontournables ont été définis pour détailler les matières à aborder prioritairement dans nos écoles. Ces derniers jours, vous avez signalé que les épreuves externes certificatives du mois de juin 2021 tiendraient compte de cette liste d'apprentissages essentiels. Vous avez également annoncé que, par souci écologique et économique, ces épreuves seraient précisément celles qui avaient initialement été préparées et imprimées pour l'année passée, avant d'être annulées.

Madame la Ministre, ces formulaires ayant été élaborés en début d'année 2020, soit avant la crise sanitaire, comment peuvent-ils tenir compte de la liste d'apprentissages essentiels établie en septembre 2020, neuf mois après? Pourriez-vous m'éclairer à cet égard?

Par ailleurs, vous avez annoncé que si des apprentissages essentiels n'avaient pas été abordés par les élèves, les équipes pédagogiques disposeraient d'une latitude pour ne pas tenir compte de certaines questions, le cas échéant, dans leurs cotations. En pratique, comment les professeurs devront-ils opérer? Par souci de clarté pour les élèves, et afin de leur éviter un stress supplémentaire inutile au moment du passage des examens, ne devrait-on pas prévoir, au cas par cas, de supprimer à l'avance les questions sur les matières qui n'auraient pas été vues dans certains établissements?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, mes équipes ont travaillé de façon concertée et cohérente. Le Service général de l'inspection (SGI) et la direction des standards éducatifs et des évaluations ont identifié ensemble quels étaient les apprentissages essentiels parmi les savoirs, savoir-faire et compé-

tences des référentiels actuellement en vigueur. Le service qui a conçu les épreuves certificatives externes a ensuite vérifié la cohérence de ces épreuves avec les apprentissages essentiels définis. Que les enseignants rassurent leurs élèves: il n'y aura pas de surprise.

La circulaire 7971, intitulée «*Dispositions relatives à l'octroi du certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2020-2021*», et la circulaire 7972, intitulée «*Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives «CEID» et «CESS» de l'année scolaire 2020-2021*», toutes deux publiées le 16 février dernier, détaillent toute la procédure et les modalités pratiques de passation des épreuves de fin d'année. Je vous invite à les consulter.

Par ailleurs, nous avons prévu une procédure pour faciliter l'avis des conseils de classe et des jurys d'école dans le cas où ils devraient statuer sur l'octroi un certificat d'études de base (CEB), d'un certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CEID) ou d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), alors que des apprentissages essentiels n'ont pas pu être vus pour des raisons sanitaires.

Concrètement, préalablement à la passation de l'épreuve, chaque enseignant devra établir une liste des matières pointées dans les apprentissages essentiels, mais qui n'auraient pas été vues en classe pour des raisons sanitaires. Une fois l'épreuve passée, le professeur peut, en cas d'échec de l'élève, lui donner note à titre indicatif, qui ne prend pas en compte pas les points des questions portant sur la matière non vue. L'élève aura donc deux notes: l'une officielle et l'autre qui ne tient compte que de la matière réellement vue.

Le jury d'école ou le conseil de classe pourra se baser sur ces deux notes dans sa décision d'octroyer ou non le certificat à l'élève. La décision doit être motivée, en détaillant ces divers éléments, afin d'assurer la transparence du processus.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Faisons confiance aux conseils de classe qui devront faire preuve de bienveillance dans leurs délibérations. Cependant, je regrette qu'on ne tienne compte des apprentissages essentiels non vus que dans les cotations, et pas en amont. En passant leur examen, les élèves risquent de tomber sur des questions qui ne leur disent rien. Cela peut engendrer des doutes et, donc, un stress supplémentaire. Pourquoi ne pas supprimer les questions portant sur des matières non vues avant le passage des épreuves? Ne pourrait-on pas explorer cette piste?

Je salue le choix de votre gouvernement de maintenir le passage des épreuves externes certificatives cette année. Cela permettra de retrouver un peu de normalité après deux années scolaires chamboulées et d'évaluer l'état des connaissances et des compétences acquises par nos élèves. C'est

essentiel pour le pilotage de notre enseignement et, surtout, pour repérer les lacunes des élèves et procéder à des remédiations.

7 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à demander la libération immédiate de la journaliste Zhang Zhan, à soutenir la liberté de la presse, la liberté d'expression, l'accès à l'information et le droit à un procès équitable des défenseurs des droits humains, déposée par M. Courard et consorts (doc. 197 (2020-2021) n° 1). Comme discuté lors du point relatif à l'approbation de l'ordre du jour, je vous propose d'examiner ce texte dans le courant de la présente séance plénière. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret visant à permettre l'utilisation des moyens financiers octroyés pour l'engagement de conseillers en prévention, dans les établissements scolaires, déposée par Mme Schyns et consorts (doc. 199 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret visant à l'octroi, en 2021, de moyens supplémentaires permettant de couvrir les surcoûts de fonctionnement liés à la gestion de la crise sanitaire pour les écoles de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, et d'apporter un soutien éducatif et psycho-social renforcé aux élèves des écoles de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé, déposée par M. Di Mattia et consorts (doc. 200 (2020-2021) n° 1).

M. Philippe Courard (PS). – Monsieur le Président, je demande que ce texte puisse être discuté dès demain, en réunion de commission. Vu l'urgence, je vous demande l'autorisation de réunir la Conférence des présidents afin de lui proposer cette décision.

M. le président. – J'allais proposer que nous tenions une Conférence des présidents à l'issue de nos travaux afin de trancher cette question le plus rapidement possible. Si vous êtes d'accord, je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

Nous fixerons tout à l'heure les modalités plus précises.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des

centres psycho-médico-sociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française, déposée par Mme Greoli et consorts (doc. 201 (2020-2021) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret visant à limiter le minerval à 175 euros dans l'enseignement supérieur, déposée par Mme Bernard et consorts (doc. 202 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à faire reconnaître les vaccins Covid comme un bien universel et à soutenir une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19, déposée par M. Luperto et consorts (doc. 204 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur, déposée par Mme De Re et consorts (doc. 205 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias, et des Droits des femmes. (*Assentiment*)

8 Proposition de résolution visant à soutenir les travailleurs de la culture dans le contexte de la crise du Covid-19 (doc. 191 (2020-2021) nos 1 et 2)

8.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

Mme Durenne, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le PTB défend aujourd'hui sa proposition de résolution vi-

sant à soutenir les travailleurs et travailleuses de la culture qui, un an après le début de la crise, n'ont encore reçu aucune aide. Cette situation est inadmissible. En Wallonie, 60 000 travailleurs du secteur culturel n'ont pas pu prétendre à une aide directe, contrairement à ce qui a été mis en œuvre dans les deux autres Régions du pays.

Ce n'est pas la première fois que nous déposons cette proposition de résolution. Elle se base sur ce qui a déjà été proposé à deux reprises à Bruxelles. Notre proposition a beaucoup voyagé, puisqu'elle a été renvoyée du parlement de la Région wallonne à celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, je ne suis pas venue la défendre seule. Je me ferai ainsi la porte-parole des témoignages des premiers concernés au sein de ce Parlement, afin que nous nous rendions compte de ce que cela signifie de vivre pendant un an sans pouvoir travailler en raison de la mise à l'arrêt du secteur culturel; de vivre pendant un an sans aucun soutien et en ne percevant que de très faibles revenus.

Je me ferai la porte-parole d'Alicia, Loris, David, Annabelle, Jonathan, Angélique, Yves, Samantha, Thomas, Sarah, Dan, Auriane, Laurent et Karim. Ils sont comédien, comédienne, animateur, circassien, musicien, réalisateur, technicienne, auteur, compositeur, interprète et slameur. Je vais commencer par vous lire le témoignage de Loris: «Nous sommes actuellement en création pour un nouveau spectacle, sans aucune perspective de pouvoir jouer. Pour ce qui est de mon emploi artistique, je n'ai rien gagné depuis un an maintenant. Je suis animateur à temps partiel dans une maison de jeunes pour laquelle je perçois mon salaire plein qui s'élève à seulement 920 euros par mois. Pour ce qui est de mon deuxième mi-temps, mon vrai travail, je ne perçois rien. Je n'ai pas accès au statut d'artiste qui est bien trop difficile à obtenir en débutant dans ce milieu. Ce pays nous a montré bon nombre d'incohérences depuis le début de la crise. Pour être tout à fait sincère, la politique en général m'a déçu. Je ne comprends juste pas leur logique».

Voici le témoignage d'Alicia: «On a une fille et on vit tous les trois avec un chien, avec en tout 1 300 euros par mois. C'est ce qu'on a quand on n'a aucun contrat et c'est quasiment le cas tous les mois depuis mars 2020. Nous sommes deux artistes animateurs socioculturels. On a perdu, mon mari et moi, à peu près 10 000 à 12 000 euros de contrats depuis le début de la crise. Nous n'avons pas le statut qui est très difficile à obtenir. On y a été presque et puis on a dû tout recommencer. ING nous a autorisés à un report de crédit pour l'emprunt de notre maison, mais on y a droit que durant neuf mois. On va donc devoir repayer le crédit à partir de mars 2021 sans avoir de nouvelle ouverture pour retravailler régulièrement dans notre secteur. Nos collègues artistes de Bruxelles sont nettement mieux aidés que nous. Ici, dans la région de Namur, nous n'avons pas accès à cer-

taines aides dont les amis artistes bruxellois bénéficient. On ne comprend pas pourquoi étant donné qu'on fait partie de la même troupe qu'eux, on fait le même métier, on travaille un peu partout en Belgique et aussi à Bruxelles. Cela nous paraît injuste, mais heureusement, on a quand même reçu des preuves de solidarité. Il y a encore des gens biens malgré tout. Ça fait du bien.»

David nous dit quant à lui: «Mon témoignage est très simple. Ils pensent que l'on peut vivre uniquement du chômage artistique. Eh bien, non! Que voulez-vous faire avec 1 150 euros par mois? Je paie 660 euros de loyer plus les charges et je dois survivre. Mon ASBL qui créait beaucoup de contrats et un festival par an me coûte 700 euros par mois de frais de fonctionnement, c'est intenable. Les pertes sont inchiffrables. Sans compter que je fonctionne avec le bouche-à-oreille. Donc combien de contrats ai-je perdus, avec tous ces contrats perdus? Allez demander aujourd'hui à n'importe quel commerce une aide en sponsor pour mon festival. On est morts sur plusieurs années. Pour m'en sortir, j'ai dû faire un crédit que je vais rembourser sur sept ans. On n'en peut plus. On meurt.»

Voici le témoignage d'Annabelle: «Ce dont on ne parle jamais, c'est que beaucoup d'entre nous ont encore des frais fixes liés à leur activité. Comment tu fais quand tu gagnes à peine 1 200 euros par mois, que tu dois vivre, payer ton loyer et encore ton atelier en plus? Garder cet outil, c'est pourtant le seul moyen de rester sur le marché de l'emploi, pour espérer faire des contrats.»

Jonathan nous explique: «C'est bien dommage que rien n'ait été mis en place par rapport aux aides directes en Wallonie et incompréhensible que cela puisse se débloquent ailleurs et pas chez nous. Pour moi, cela serait le bienvenu, mais ça va, je me débrouille avec mon petit 1 200 euros de chômage d'artiste. Pour d'autres amis par contre, cela serait plus que bienvenue, voire nécessaire.» Thomas nous dit ceci: «Mes revenus depuis la crise ne sont pas fameux. Je ne gagne pas assez pour payer le loyer. Là, j'attends que la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC) s'en sorte avec mon dossier pour recevoir un chômage temporaire. Pourquoi la culture n'est-elle pas reconnue comme essentielle? Quel rôle les politiques pensent-ils que nous avons?»

Voici les propos d'Angélique: «Je témoigne comme artiste. Je n'ai pas droit au statut d'artiste, car je n'ai pas rentré assez d'argent pour l'obtenir. Nous sommes en ASBL et n'étant pas reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous n'avons eu droit à aucune aide, alors que nous sommes dans le culturel. Reconnu ou pas, on mérite des aides.» Yves nous dit ceci: «Tous mes concerts ont été annulés. Les ateliers d'écriture en cours et à venir ont été reportés, puis annulés à leur tour. Les pertes sont difficiles à chiffrer.

L'année n'a plus d'horizon et tout sera à recommencer. On ne parle ici que du coût financier. Qu'en est-il du coût moral de toutes ces heures passées à préparer, répéter, mettre en place.»

Je reprends les propos de Samantha: «Les emplois qui ont été arrêtés à cause des mesures sanitaires auraient dû recevoir une plus grande aide.» Et de Thomas: «Je suis technicien. Si je n'ai pas de boulot, je n'ai pas de revenus, ou très peu, comme en septembre, où j'ai eu un chômage de 39 euros par jour. Plus de prestations, plus de rémunérations. Je dois avoir perdu beaucoup, mais je ne saurais pas te dire combien. Je trouve cela inadmissible de ne pas avoir reçu d'aide et c'est très compliqué d'avoir un statut d'artiste. J'ai de la chance d'avoir des parents, mais cela, tout le monde ne l'a pas.» Sarah demande: «Chère Ministre, si je ne peux pas avoir d'aide, puis-je au moins recommencer à travailler?»

Voici ce que nous dit Dan: «Je touche maintenant 1 000 euros au chômage. Avant, j'en avais 2 000. J'ai toujours mon statut d'artiste, mais pour combien de temps? Je veux dire au Parlement qu'ils n'en ont rien à faire de nous, qu'ils ne nous prennent que pour des saltimbanques et qu'ils n'imaginent pas l'importance de la culture dans la vie des gens. Ils ne pensent qu'au fric.»

Je vous lis également le témoignage d'Auriane: «Mes revenus mensuels depuis la fin de la crise sont de 450 euros par mois. J'ai perdu un emploi régulier le mercredi après-midi à cause d'une coupure de budget dans des fonds culturels. J'ai accès aux allocations d'insertion au chômage depuis ma sortie des études en 2016. J'ai assez travaillé pour retarder la date butoir, mais la plupart des contrats auxquels j'ai dû avoir accès en Wallonie étant des contrats sous le régime des petites indemnités (RPI), je n'ai pu les faire reconnaître comme étant du travail et accéder au chômage. Ce type de contrat utilisé par les structures culturelles font aussi partie des inégalités et de la précarité auxquelles nous faisons face en tant que travailleurs. Car ils sont trop utilisés et ne nous permettent pas d'accéder aux mêmes droits que tout autre travailleur. Je trouve cela juste honteux qu'il n'y ait pas eu d'aide directe en Wallonie.

La culture représente 5 % du PIB de la Belgique. C'est un secteur important à plusieurs niveaux: elle représente l'expression de nos sens et de nos émotions, elle nous aide à comprendre et à réfléchir, elle apaise l'esprit et aide à s'évader. Elle existe partout. Ne pas aider un tel secteur pose une question d'ordre politique.» Laurent nous dit ceci: «Je n'ai pas eu accès au chômage temporaire ni au statut d'artiste. Je touche 900 euros par mois. Le CPAS, c'est galère. La Wallonie n'a rien mis en place, ou alors je n'ai pas eu l'information.»

Et enfin, Karim, de nous dire: «J'ai 23 ans et je vis à Liège où j'ai suivi mes études pour deve-

nir comédien en décembre 2019. Je n'ai aucun revenu mensuel. Fraîchement diplômé, je n'ai eu l'occasion de travailler que sur trois contrats au conservatoire, en travaillant avec des anciens profs et amis. Je n'ai donc pas eu accès au chômage temporaire et au soi-disant statut d'artiste. Je survise, parce que je suis retourné vivre chez ma mère qui habite Liège. Je cherche du travail autant que possible. J'ai choisi un métier que je sais ne pas être évident. Ce n'est pas évident d'être comédien. Ce sont des heures, des jours de travail non rémunérés. Mesdames et Messieurs les Députés, ce que l'on fait, c'est sérieux! Oui, parfois on s'amuse, mais on travaille, on réfléchit, on imagine, on tente, on expérimente pour qu'à la fin, ce soit les autres qui s'amusent. C'est une passion que l'on paie au prix fort, à la sueur de notre front, dignement. Mais en retour, nous avons silence et mépris. Qu'il n'y ait pas eu d'aide directe, c'est une honte. Qu'il n'y ait pas eu d'accompagnement pour les sortants et sortantes d'école, c'est honteux. Nous sommes laissés à nous-mêmes. Débrouillez-vous! Voilà comment on nous traite. Conséquence: à quoi bon? Quand on sort de l'école, il faut que l'on apprenne tout sur le tas et qu'en plus, une crise sanitaire nous tombe dessus, dans laquelle la culture ne sert à rien. Alors, à quoi bon? Il y a eu tellement de lettres aux ministres, de messages de colère, de manifestations de détresse, bref, tellement de tentatives, que cela en devient tout simplement épuisant.

Pourtant, on avance, on tient parce qu'on espère qu'un jour on pourra reprendre notre métier, sans que l'on nous regarde de haut, sans qu'il faille que des artistes, ou n'importe qui d'autre, aillent chercher de la nourriture dans des banques alimentaires. On espère que l'on pourra apercevoir un statut d'artiste qui reconnaisse notre métier de travailleur, parce que, Mesdames, Messieurs, vous qui refusez les aides directes pour un secteur qui représente environ 300 000 travailleurs et travailleuses, sachez que nous sommes des travailleurs comme les autres. Et nous réclamons, au même titre que tous les autres, nos droits. J'aimerais un peu de respect, moins de mots et plus d'actes.»

Je tiens vraiment à remercier tous ces artistes et techniciens qui nous ont envoyé leur témoignage et fait part de la réalité qu'ils vivent. Cela nous permet au moins de mettre un nom et d'imaginer le visage de celles et ceux qui «passent à travers les mailles du filet», comme la ministre a l'habitude de le dire. Cependant, cette expression minimise la gravité de la situation. Je rappelle que la Région flamande a déjà octroyé une aide directe au secteur culturel. La Région bruxelloise a même octroyé, pour la deuxième fois, une aide directe de 1 500 euros à ses représentants.

Ces milliers de travailleurs qui se retrouvent sans rien vivent en Région wallonne, qui ne leur a proposé aucune aide directe. Quand une Région et une Communauté – puisque les compétences sont partagées – abandonnent un secteur, on ne peut

pas dire qu'il s'agit simplement de «resserrer un peu les mailles du filet». Dans le filet supposé soutenir le secteur culturel, il y a manifestement d'énormes trous et des milliers de travailleurs subissent de plein fouet cette injustice au quotidien.

Pendant ce temps, le parlement de la Région wallonne et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se renvoient la patate chaude depuis le mois de juin, lorsque le PTB a introduit une proposition destinée à allouer des aides directes au public concerné. Pendant que le parlement régional wallon explique qu'il n'est pas compétent en matière de culture et que celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles affirme qu'il n'est pas compétent pour les aides directes, que l'un renvoie la responsabilité de l'aide directe sur l'autre et inversement, il s'agit de rappeler que ce sont les trois mêmes partis politiques – le PS, Ecolo et le MR – qui forment la majorité aux niveaux régional et communautaire. C'est donc inacceptable.

Je reviens sur l'histoire de cette proposition. L'été dernier, le PTB dépose une première version du texte au parlement de la Région wallonne et les services de ce dernier la refusent, sous prétexte que la culture relève des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Après le déconfinement et l'arrivée de la seconde vague de la crise, le PTB interroge, en octobre, la ministre de la Culture à ce sujet. Cette dernière affirme n'avoir aucune compétence en matière d'aides sociales directes pour les travailleurs du secteur culturel qui vivent ces situations dramatiques. Selon elle, il faut aller frapper à la porte du gouvernement fédéral qui peut prendre des mesures en termes de chômage temporaire et de droit passerelle. Elle nous recommande aussi de frapper aux portes des Régions, notamment chez Actiris qui a mis en œuvre certaines aides accessibles aux résidents bruxellois précarisés et dont les conditions d'accès viennent d'être assouplies en faveur des techniciens. En d'autres termes, la ministre de la Culture nous recommandait de nous adresser aux Régions en prenant l'exemple d'une proposition qui est précisément celle dont le PTB s'est inspiré pour rédiger la proposition de résolution que nous défendons dans chacun des parlements!

La ministre de la Culture nous a clairement invités à aller frapper à la porte de la Région, ce que nous avons fait. Au cours du mois de novembre, en séance plénière du parlement de la Région wallonne, nous avons défendu la recevabilité de notre proposition d'aides directes destinées à tous ces travailleurs de la culture qui n'ont pas pu en bénéficier. Tous les autres partis au niveau du parlement wallon ont voté contre cette proposition, jugée irrecevable, car la culture est une compétence relevant des Communautés. Le PS et Ecolo nous ont alors renvoyés à une réunion qui devait avoir lieu le 23 novembre, avec des ministres de la Région wallonne et la ministre de la Culture. En janvier, nous avons donc interrogé la

ministre de la Culture sur l'issue de ces discussions entre la Région et les Communautés. À aucun moment, la ministre n'a parlé d'une discussion relative à ces aides directes. Elle a même déclaré que les différentes aides régionales étaient bien établies, avaient été décidées par les différents gouvernements et que de très nombreux blocages avaient été levés.

Aujourd'hui, le 24 février 2021, un mois après cette dernière déclaration, un an bientôt après le début de la pandémie, nous n'avons toujours reçu aucune information au sujet d'une quelconque volonté de la ministre de la Culture d'octroyer des aides directes aux travailleurs du secteur culturel. Aujourd'hui, à l'heure des questions d'actualité, nous venons de réinterroger Mme Linard qui nous a renvoyés à la commission de la Culture d'hier, se déchargeant ainsi de toute responsabilité et nous invitant à nous adresser aux niveaux régional et fédéral. Il est temps d'arrêter de nous balader entre les différents parlements! Cette situation a trop duré. Depuis bientôt un an, des gens se retrouvent sans rien ou avec si peu. Pour contourner ce problème, nous avons modifié notre proposition. Par le biais de ce texte, nous demandons que la ministre de la Culture puisse s'entretenir avec la Région afin de parvenir à un accord et de trouver une solution. C'est l'objet de notre proposition de résolution qui va selon nous au-delà des chamailleries institutionnelles entre deux parlements. Un parti comme le cdH semble l'avoir compris, puisqu'il a cette fois soutenu notre proposition en réunion de commission.

Pour terminer, je souhaite m'adresser à ceux qui vont voter contre cette proposition de résolution. Je pense particulièrement au PS et à Ecolo qui ont, eux-mêmes, proposé à deux reprises ce type d'aides directes, au niveau bruxellois. Je leur demande d'expliquer à Alicia, Loris, David, Annabelle, Jonathan, Angélique, Yves, Sarah, Dan, Auriane, Laurent et Karim, pourquoi un travailleur de la culture domicilié en Wallonie n'a toujours reçu aucune aide directe, alors qu'un travailleur bruxellois de ce secteur a déjà pu être soutenu à deux reprises.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je suis surpris qu'aucun des groupes de la majorité ne veuille s'exprimer. Il y a déjà eu un temps d'hésitation en réunion de commission, puis chacun est intervenu. Je ne sais pas quelle sera la stratégie des groupes de l'opposition, mais à titre personnel et au nom du groupe cdH, je voudrais prendre la parole. Mon propos ici n'est pas de soutenir l'initiative du PTB, car nous n'avons pas d'affinités idéologiques; l'objectif n'est pas de créer un axe entre nous, mais bien d'appuyer le constat et la demande exprimés par ce groupe.

Cette demande se résume en quelques phrases figurant dans la proposition de résolution: «Cette proposition de résolution invite le Gouver-

nement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à faire en sorte que, au moyen de concertations avec d'autres niveaux de pouvoir si besoin, une aide directe exceptionnelle, suivant le modèle de ce qui a été mis en place par la Région bruxelloise, soit octroyée aux travailleurs et travailleuses de la culture dont les revenus ont été fortement impactés en raison de la crise COVID-19.»

Il ne s'agit pas d'un texte technique avec des mesures à approuver formellement, mais d'une invitation adressée au gouvernement sur la base d'un constat: les acteurs de la culture, les artistes, techniciens et intermittents du spectacle subissent une vraie difficulté à subsister. Cette proposition invite à réfléchir à la possibilité d'octroyer une aide directe de concert avec les autres niveaux de pouvoir. Quelle témérité, quelle audace! N'est-ce pas du simple bon sens que de prendre la mesure de la difficulté des travailleurs du secteur et de considérer qu'une aide directe doit être accordée à ceux qui ne bénéficient pas des subventions octroyées aux opérateurs reconnus et qui sont réellement dans la dèche? N'est-ce pas du bon sens que de demander que cette aide fasse l'objet d'une concertation avec d'autres niveaux de pouvoir si le dialogue institutionnel est nécessaire?

Cette proposition de résolution ne relève-t-elle pas de l'évidence?

Lors de la réunion de commission qui s'est tenue il y a deux semaines, les réponses des groupes de la majorité m'ont fortement déçu. Bon gré, mal gré, chacun a souligné tout ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles avait déjà accompli. Notre intention n'est pas de contester les efforts réalisés, les initiatives prises, les budgets débloqués. Mais est-ce suffisant? Pour reprendre une formule utilisée lors de nos discussions, ces mesures permettent-elles de ne laisser personne au bord du chemin? Ce n'est pas notre sentiment; la détresse de nos citoyens s'amplifie et est toujours plus manifeste.

Finalement, chaque groupe politique de la majorité a tenu, au cours de plaidoyers bien préparés, à souligner tout ce qu'il pouvait faire avec les collègues de son parti, à tous les niveaux de pouvoirs. Les mandataires verts se mobilisent partout, à tous les niveaux, local, fédéral; les mandataires libéraux prônent la liberté culturelle; les mandataires socialistes réfléchissent avec leurs ministres à la question du statut. Certes, tous ces efforts ont un certain intérêt, mais permettez-moi de vous dire, chers collègues, que les acteurs du secteur culturel s'en fichent. Cette espèce de course à l'échalote des différents partis politiques pour déterminer lequel, du rouge, du bleu ou du vert, est le plus en phase avec le secteur culturel, leur est franchement insupportable. Ces positionnements de politiciens, affichés au nom du parti ou en vertu du clivage entre majorité et opposition, ne sont plus à la hauteur des enjeux.

Nous sentons bien que ce message politique est inaudible, voire insupportable pour les intervenants de terrain que nous rencontrons. Depuis notre discussion en réunion de commission, leur colère n'a cessé de croître. Des artistes se sont exprimés avec les moyens dont ils disposent, comme ce musicien qui a organisé un concert dans une église avant d'être interpellé par la police, ou comme ces artistes qui se manifestent dans l'espace public pour rappeler leur existence et crier leur détresse. Des collectifs se sont organisés et ligüés pour faire résonner ce cri de colère et de désespoir, donnant lieu à des opérations comme «*Still Standing For Culture*» ou la «Gueulante des acteurs socioculturels».

Les acteurs socioculturels, d'ailleurs, n'en peuvent plus de ne pas être entendus, de ne pas recevoir de réponses. Ils s'expriment par tous les moyens dont ils disposent, des moyens artistiques et des moyens d'expression démocratique, pour dire leur désarroi. C'est ce que font les acteurs regroupés dans l'opération «*Switch culture on*». Les initiatives se multiplient et reçoivent de plus en plus l'assentiment de la population, ce qui est réjouissant. Les gens se rendent compte que la culture est essentielle et prend conscience du dépérissement des acteurs culturels; sans doute pas les structures subventionnées, mais les personnes, les artistes, les intermittents, les techniciens qui sont laissés à eux-mêmes, sur le bord du chemin, sans aide individuelle. La population se rend compte que cette situation est insupportable et que nous manquons collectivement à notre devoir de solidarité à leur égard. Aujourd'hui, deux semaines plus tard, je continue à ne pas comprendre pourquoi une telle résolution ne recueille pas un assentiment au-delà du clivage majorité-opposition.

Le message que j'exprime au nom du cdH, qui n'est pas un message partisan, c'est que les réponses que nous entendons dans le chef des autorités responsables ont leur part de fondement. Loin de moi l'idée de nier que des actions sont entreprises, mais elles ne sont pas satisfaisantes. Elles ne sont pas audibles par un secteur qui n'en peut plus d'être confiné et qui aspire à retrouver des perspectives de création, d'action, de diffusion. Elles ne sont pas audibles par des personnes qui sont en train de sombrer dans la désespérance, pas seulement intellectuelle, mais aussi matérielle, parce qu'ils ne disposent plus des moyens de survivre.

Face à cette difficulté, nous avons entendu hier, en réunion de commission, des réponses qui me laissent pantois. Nous avons entendu un message d'empathie: «Nous sommes à vos côtés, nous défiliions avec vous, nous vous rejoignons dans vos manifestations, ce que vous dites est formidable et essentiel, vous avez raison de mettre la culture en valeur.» Nous pouvons cependant tous tenir un tel discours; au-delà des mots, pouvons-nous apporter une réponse concrète? C'est ce que les acteurs

culturels attendent! Ils ne veulent plus d'une empathie désormais insuffisante ni d'une solidarité abstraite et théorique. Ils veulent une réponse concrète à leurs difficultés.

Nous avons aussi entendu de votre bouche, Madame la Ministre, une réponse complètement surréaliste: vous nous avez dit hier que, allant à la rencontre des acteurs qui se manifestaient, vous aviez entendu des remerciements, des compagnies de danse ravies, des artistes qui remerciaient la Fédération Wallonie-Bruxelles!

Je ne caricature pas vos propos, c'est exactement ce que vous avez dit. Nous ne vivons peut-être pas dans le même monde, mais je me permets, modestement, de relayer le message de détresse et de vérité qui est porté par les acteurs culturels et que la majorité s'obstine à ne pas entendre. En tout cas, Mesdames et Messieurs les Députés de la majorité, si cette tendance devait se confirmer, sachez que vous ne vous montrez pas à la hauteur des enjeux par votre manque de réponse durant cette séance plénière et par votre refus de donner suite à cette invitation à une concertation entre niveaux de pouvoir pour réfléchir à un modèle d'aides directes aux acteurs socioculturels qui en ont besoin.

C'est pour ces raisons que nous allons soutenir cette proposition de résolution, non pas dans l'optique d'un jeu politique, mais parce que nous voulons modestement essayer de porter la voix des acteurs de terrain et faire en sorte que nous puissions apporter une réponse concrète qui soit enfin à la hauteur des enjeux.

M. le président. – La parole est à M. Magdalijs.

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Lundi, en commission des Affaires générales, j'ai interrogé le ministre-président au sujet du Conseil économique et social de la Communauté française, car les partenaires sociaux bruxellois souhaitaient que cette instance se réunisse. Le ministre-président m'a répondu que, globalement, ce Conseil ne sert à rien et qu'une telle réunion était inutile, car les dialogues et les échanges entre les membres des gouvernements des différentes entités se tenaient dans d'autres instances. Or, aujourd'hui, nous constatons le contraire: aucun dialogue n'a eu lieu entre la Région Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne pour garantir une égalité de traitement entre les acteurs culturels.

Or, chez DéFI, nous souhaiterions que l'espace culturel Wallonie-Bruxelles mette à la même enseigne l'ensemble des acteurs culturels, et sportifs aussi d'ailleurs, car il existe des distorsions à leur sujet. Rien que pour cette raison, la présente proposition de résolution est pertinente. Je voudrais donc inviter une nouvelle fois le gouvernement, et peut-être d'abord la majorité, à répondre à cette proposition qui n'est absolument pas outrancière, mais au contraire raisonnable. Je

réitère donc ma demande au gouvernement pour que ce dialogue soit lancé et que les partenaires sociaux, qui ont beaucoup à dire, soient réunis. Nous ne pouvons pas nous contenter de ce qui nous a été dit en commission de la Culture hier. On a eu l'impression que l'ensemble des acteurs culturels étaient satisfaits de l'action du gouvernement, même s'il y a une part de vérité. Trop de difficultés et de souffrances persistent pour qu'un tel message soit véhiculé en commission et que rien ne soit dit aujourd'hui en séance plénière! Nous soutiendrons donc la proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Lux.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Une fois n'est pas coutume, je serai aujourd'hui très bref. Tout d'abord parce que nous avons de longues et intéressantes discussions en commission lors du débat sur la proposition de résolution dont il est question. Le rapport qui en a été fait me semble parfaitement exhaustif et fidèle aux propos tenus. Il ne me semble donc pas nécessaire de le compléter. La proposition de résolution portée au vote aujourd'hui est par ailleurs très simple et ne demande qu'une seule chose: la proactivité du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur d'une plus grande concertation entre les entités de notre pays au service des acteurs de l'art et de la culture.

Or, les auteurs de la proposition savent pertinemment bien que les initiatives du gouvernement et de la ministre envers les autres entités de notre pays n'ont pas attendu cette proposition de résolution et sont déjà une réalité. En témoignent les expressions publiques des dernières semaines, tant dans les médias qu'au sein de notre Assemblée. Pas plus tard qu'hier, en commission, la ministre a pu exposer une nouvelle fois son travail, longuement, en détail et avec pédagogie parce que c'est un manifestement nécessaire. La proposition de résolution est donc obsolète dans sa demande et ne sera pas soutenue par mon groupe aujourd'hui. Du reste, nous continuerons à nous mobiliser et à travailler, et non à faire de la crise et de la détresse notre fonds de commerce.

M. le président. – La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je dirais: «Encore des mots, toujours des mots, les mêmes mots». S'il est assez logique que le PTB s'accroche à sa proposition de résolution, s'il recueille efficacement les histoires de Marie, de Joseph ou d'autres encore, il se montre en revanche très peu à l'écoute de ses collègues parlementaires et des arguments qui font avancer les choses. Ce mardi 23 février, nous avons eu une longue discussion en commission de la Culture. Madame Pavet, vous nous dites: «Stop, assez de mots, plus d'actes!» Vous n'avez pas dû entendre les propos qui ont été tenus hier par la ministre Linard et mes collègues de la majorité: 40 millions

d'euros alimenteront le soutien au secteur de la culture.

Vous faites également fi des mesures qui ont été prises au niveau de notre Fédération. J'en veux pour preuve tout ce qui a été rendu possible pour le maintien des activités culturelles – derrière lesquelles se trouvent les travailleurs du secteur – telles que l'ouverture des musées et des librairies, le fait que les opérateurs et artistes aient pu continuer à s'exprimer dans le cadre de collaborations avec les écoles, sans oublier le fonds de soutien et d'urgence qui leur a été accordé. Vous n'en parlez jamais. Vous ne parlez pas davantage ce qui est fait au niveau fédéral. De même, vous n'avez rien dit à propos des 75 millions d'euros qui ont été libérés par le ministre Dermagne pour solidifier, ou du moins améliorer, le statut de l'artiste. Vous n'en tenez pas compte. Des mots, toujours des mots! Par contre, vous ne reprenez jamais les actes!

Ce mardi, la ministre Bénédicte Linard s'est exprimée de manière pédagogique et nous a envoyé de nombreux signaux positifs sur la réouverture du secteur culturel. J'espère que l'avenir proche lui donnera raison, car l'urgence sociétale est avérée. Elle s'est également exprimée sur son rôle de présidente de la conférence interministérielle Culture. Elle nous a fait montre de sa volonté de bâtir un pont entre tous les niveaux de pouvoirs: fédéral, régional et communautaire. Pédagogique, elle a aussi été porteuse d'espoir. L'espoir est d'ailleurs bien présent: on n'a jamais déployé autant de moyens pour améliorer le statut de l'artiste et assurer sa protection sociale. Du côté de notre Fédération, commission après commission, la ministre Linard a également pu exposer tout ce qu'elle fait et prouver sa présence auprès des artistes. Au PTB, vous n'avez pas le privilège d'être proches du terrain et des artistes.

Nous le sommes tous! Et cela ne fait qu'alimenter notre travail semaine après semaine. Nous sommes au côté des artistes, nous entendons leur souffrance. Il n'y a pas que vous; vous n'avez pas le monopole! J'allais dire le monopole du cœur, mais c'est un autre sujet. Il importe de travailler avec les artistes pour trouver des solutions adaptées aux situations complexes. Madame Pavet, je l'ai souligné en commission lorsque nous avons abordé votre texte: vos solutions sont toujours très simplistes et parcellaires! Nous voulons une vision globale afin de résoudre une situation complexe.

Pour le Parti socialiste, la culture doit être au centre du plan de relance pour l'avenir. Beaucoup de choses ont déjà été dites en commission et des actes sont posés. Je pense qu'il ne faut pas faire fi de tout cela. Le travail est là, il existe. Il ne faudrait pas que le PTB laisse croire aux gens qu'il les défend plus que les autres partis. Non! Des mots, des mots, toujours des mots et les mêmes mots!

M. le président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – À entendre certains propos, j'ai la boule au ventre. Selon un discours tenu lors des débats parlementaires et des travaux de la commission de la Culture, la majorité ne ferait pas son maximum et ne serait pas sincère dans sa volonté de prendre en compte les réalités et les difficultés du secteur de la culture. Ce discours est très éloigné de ce que je vois, de la mobilisation des uns et des autres. La position de votre groupe, Madame Pavet, est simple, voire simpliste. Elle insinue, de façon choquante, que le gouvernement ne serait pas pleinement mobilisé sur ces matières.

Il est opportun de rappeler, de manière totalement non exhaustive, les différentes actions qui ont déjà été menées et qui sont tout sauf anecdotiques: le maintien des subventions, même en cas d'annulation des activités, l'action du fonds d'urgence, dont la dotation a été portée jusqu'à 110 millions d'euros, dont 44 millions d'euros pour la culture, le fonds de garantie pour les tournages ou encore le prêt octroyé par le fonds d'investissement St'Art. En plus de ces mesures, je pourrais également citer les 4 millions d'euros attribués à la diffusion internationale des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur proposition du ministre-président Jeholet.

J'ai été très attentif aux témoignages que vous avez lus. Moi-même, j'en ai entendu des similaires. Vous avez souvent évoqué la problématique du statut de l'artiste, dont la précarité et les difficultés ont été mises en lumière par la pandémie. Je vous assure de ma proactivité, ainsi que de celle de mon groupe, dans le futur, afin de consolider et d'adapter le statut de l'artiste à la réalité du terrain. Je me réjouis de voir le ministre fédéral Pierre-Yves Dermagne se saisir de ce dossier. Je considère cela comme une victoire, celle des artistes qui sont parvenus à attirer l'attention sur ce besoin.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a déjà été dit en commission de la Culture, mais ce qui me gêne le plus dans cette proposition de résolution, c'est l'idée que la majorité n'apporte pas de solution aux problèmes. Je ne suis pas d'accord avec cela! Nous avons pris des contacts, nous cherchons des pistes d'action et je ne doute pas de la totale mobilisation de la ministre de la Culture sur le sujet. Elle s'est toujours montrée particulièrement didactique au moment d'expliquer les actions qu'elle menait et entendait encore mener, y compris en tant que présidente de la conférence interministérielle (CIM) Culture.

Comme le répètent à l'envi la ministre et le gouvernement, il existe une réelle volonté de tenir compte de la réalité du terrain. De nombreuses rencontres et concertations sont constamment organisées, des avis sont rendus. J'entends que vous avez aussi recueilli plusieurs témoignages, et

je ne les balaie pas d'un revers de la main, car je sais qu'ils existent. J'attire simplement votre attention sur la volonté réelle du gouvernement et de la ministre, à travers leurs rencontres et leurs consultations, de s'intéresser aux acteurs de terrain de façon objective, comme son rôle l'exige.

La proposition de résolution demande à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'être active dans la concertation avec d'autres niveaux de pouvoir. C'est déjà le cas. J'espère que vous n'imaginez pas un seul instant, chers amis, qu'il n'en soit pas ainsi. Cette concertation est l'objet de toutes les discussions que nous avons en commission de la Culture, et la ministre s'y consacre à travers sa présidence de la CIM Culture.

Nous n'allons donc pas soutenir votre résolution, et je réaffirmerai au nom du groupe MR notre confiance au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lequel, je vous l'assure, est pleinement conscient de la gravité de la situation à laquelle le secteur culturel fait face. Depuis le début de la crise, il œuvre dans le sens du soutien aux artistes et au monde culturel par le biais de très nombreuses mesures.

Je terminerai en vous répétant ce que je vous ai déjà dit il y a quelques semaines, lorsque c'était peut-être un poil moins audible et plus risqué à dire: il faut que l'on respire. Je souhaite que nous respirions, chers collègues, et que les citoyens puissent bientôt retrouver l'épanouissement culturel si bénéfique à tous. Quant aux acteurs du secteur culturel, je souhaite qu'ils puissent également respirer et vivre de nouveau, le plus rapidement possible, de leur art.

Je souhaite que nos concitoyens puissent bientôt respirer à pleins poumons et progressivement profiter du déconfinement à venir du secteur culturel, tout comme nous pourrions bientôt profiter, avec tous nos sens, du déconfinement de la nature en cette fin d'hiver lumineuse. Nous avons besoin de respirer, et c'est pourquoi nous nous battons. Cette culture si essentielle doit faire partie, le plus rapidement possible, des priorités dans la stratégie de déconfinement.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je voudrais rendre un hommage aux députés de la majorité qui sont intervenus dans ce débat. En effet, ils sont tout à fait honnêtes et justes quand ils disent que leur combat pour la culture ne date pas d'aujourd'hui. Je les remercie pour leur combat de longue haleine pour la culture. Je voudrais leur rendre hommage parce que, visiblement, la ministre de la Culture ne connaît pas les codes de son engagement politique.

Elle manifeste aux côtés de la culture, oubliant qu'elle est elle-même responsable de la situation, ou en tout cas, qu'elle a une responsabilité à endosser. Il semble qu'elle confonde mani-

festation et prise de contact, mais comme elle n'a visiblement pas non plus compris ce qu'était la concertation, je peux l'entendre.

Elle ne semble pas savoir que la place d'une ministre est de défendre l'action de son gouvernement. Quand une résolution est présentée au Parlement, il est normal que la ministre soit là pour défendre son action. Une fois de plus, je dois constater son absence. Une fois de plus, je dois constater qu'elle ne répond pas de ses actes devant le Parlement. Une fois de plus, je dois constater que des députés de la majorité clairement engagés dans le débat pour la culture se voient contraints d'être clairement engagés dans le débat pour la défendre. Ce qui est fondamentalement différent, et je le regrette.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je suis vraiment choquée et outrée par ce qui est en train de se passer dans ce Parlement. Cela fait des mois que mon groupe politique est baladé d'un parlement à l'autre, sous prétexte de soucis «institutionnels» par rapport à une proposition que nous avons déposée. Nous sommes parvenus à mettre de côté ce problème, mais nous nous apercevons qu'il n'existe aucune volonté politique d'octroyer des aides directes aux travailleurs de la culture qui n'en ont pas encore reçu – et ils sont nombreux en Wallonie. Nous sommes encore loin d'y arriver alors que cela fait un an qu'ils se retrouvent sans rien. Je vous ai rapporté des dizaines de témoignages qui illustrent les difficultés et situations extrêmement graves dans lesquelles se retrouvent ces personnes. Elles n'ont aucune possibilité de travailler et aucun soutien. Bien évidemment, des mesures ont été prises, mais ces travailleurs n'ont reçu aucun euro de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni même de la Région. De nombreuses personnes ont été exclues et j'ai recueilli de nombreux témoignages, très différents, mais qui partagent un point commun: celui de n'avoir reçu aucune aide directe.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les opérateurs ont été aidés, mais cela n'a pas forcément des effets directs sur les travailleurs. Ces derniers ne sont pas tous liés à ces lieux. D'autres aides ont été lancées sous la forme d'appels à projets. Qu'est-ce qu'un appel à projets? C'est un concours! Cela signifie qu'il y a des gagnants et des perdants; et ils sont nombreux les perdants. Certains travailleurs ne peuvent même pas participer aux concours.

Nous avons parlé du statut d'artiste et d'une possible réouverture, ce sont des choses importantes à discuter et à planifier. Nous devons changer le statut et rouvrir dès que nous pourrons le faire en toute sécurité. Par contre, cela ne va pas se faire du jour au lendemain. C'est tout de même incroyable de devoir demander aujourd'hui des aides urgentes, alors que nous sommes englués

dans une telle situation depuis un an déjà. Bien entendu, nous pouvons parler de la réouverture, mais en attendant, plus que des mots, il faut vraiment des actes concrets. Si après un an, certains travailleurs de la culture ne peuvent toujours pas travailler, il faut que les aides suivent, ce qui n'a pas été le cas.

La réponse que vous avez apportée aujourd'hui n'est pas du tout correcte. Vous nous dites que notre proposition de résolution doit avoir une consultation proactive des différents gouvernements, cela a déjà été fait. Vous détournez le sens de notre proposition de résolution – que le PTB défend ardemment. Celle-ci requiert une consultation afin d'octroyer des aides directes à tous ceux qui n'en ont pas encore reçu. Ils sont nombreux et c'est une question de justice de leur apporter une réponse.

M. le président. – La parole est à M. Lomba.

M. Éric Lomba (PS). – Comme M. Gardier, j'ai une boule au ventre. J'ignore si c'est parce que je suis l'un de ces députés qui s'intéressent particulièrement au monde de la culture, mais j'en ai marre de l'instrumentalisation des artistes. J'en ai marre de l'instrumentalisation d'Alicia. J'en ai marre de l'instrumentalisation de Loris. J'en ai marre de l'instrumentalisation de David. J'en ai marre de l'instrumentalisation d'Annabelle. J'en ai marre de l'instrumentalisation de Jonathan. J'en ai marre de l'instrumentalisation d'Angélique. J'en ai marre de l'instrumentalisation de Yves. J'en ai marre de l'instrumentalisation de Samantha, de Thomas, d'Auriane et de tous les autres.

Nous avons aujourd'hui une chance extraordinaire. Grâce à tout ce qui nous est tombé dessus depuis un an, nous avons pris conscience de l'importance des services publics et de l'importance d'investir dans le secteur non marchand et dans la culture. Ce qui nous a été démontré samedi dernier est important. Plus que jamais, nous allons pouvoir trouver des solutions pour la pérennité du secteur culturel et pour le statut des artistes, dossier qui traîne dans les tiroirs depuis très longtemps. Ce n'est pas à ce niveau de pouvoir que ce dossier sera réglé, mais c'est le moment où nous pouvons le faire. C'est là-dessus qu'il faut travailler plutôt que d'instrumentaliser la culture.

M. le président. – Merci à Amandine, Benoît, Pierre-Yves, Isabelle, Eric et Charles pour leur contribution à ce débat. Indépendamment des positions prises par la majorité et l'opposition dans ce dossier délicat puisqu'il porte sur le statut des personnes, nous devons faire preuve de respect interpersonnel. Nous pouvons avoir des opinions divergentes, mais nous ne pouvons en aucun négliger la situation difficile du secteur et des acteurs de la culture.

Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

9 Proposition de résolution visant à demander la libération immédiate de la journaliste Zhang Zhan, à soutenir la liberté de la presse, la liberté d'expression, l'accès à l'information et le droit à un procès équitable des défenseurs des droits humains (doc. 197 (2020-2021) n° 1)

9.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Courard.

M. Philippe Courard (PS). – Chers Collègues, Monsieur le Président, je vais pouvoir réconcilier l'ensemble du parlement après la discussion sur la culture. Je présume que les droits de l'homme vont faire évidemment l'unanimité de notre assemblée. Je vous remercie d'accepter de traiter ce dossier avec rapidité en séance plénière. Je remercie également les coauteurs de la proposition de résolution qui vise à demander la libération immédiate de la journaliste Zhang Zhan. Les libertés de la presse et d'expression, l'accès à l'information ainsi que le droit à un procès équitable sont des droits fondamentaux qui se doivent d'être défendus par notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, en cette fin d'année 2020, la journaliste Zhang Zhan s'est vue condamnée à quatre années d'emprisonnement, à l'issue d'une arrestation abusive et d'un procès non seulement expéditif, mais également arbitraire, dans un contexte où toute information non censurée était cruciale pour rendre compte de la réalité des faits à Wuhan et des risques sanitaires mondiaux. Cet événement nous rappelle l'importance de se rassembler au niveau international pour proscrire toute politique de répression qui pourrait mettre à mal les droits humains, y compris les libertés de la presse et d'expression ainsi que l'accès à l'information.

Actuellement, Mme Zhan est détenue dans des conditions déplorables pour le simple fait d'avoir voulu exercer son métier et exprimer son opinion. C'est donc dans un contexte d'urgence que s'inscrit cette proposition de résolution. Elle vise à demander au gouvernement de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour appuyer la libération de Zhang Zhan et, par la même occasion, à évidemment condamner tout acte visant à réprimer la liberté d'expression, comme des arrestations et des incarcérations abusives de journa-

listes ainsi que les défenseurs des droits de l'homme, que cela soit en Chine ou ailleurs.

Il est de notre devoir aujourd'hui de joindre la voix de la Fédération Wallonie-Bruxelles à celle des autres assemblées et institutions internationales pour défendre nos libertés fondamentales telles que décrites par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Effectivement, à travers ce texte, nous défendons non seulement les droits de la journaliste chinoise Zhang Zhan, mais également tous les droits de ceux qui œuvrent à informer la population de manière transparente et critique, dans un contexte où l'engagement de nombreux journalistes et militants a été mis sous pression. Citons l'exemple de l'arrestation de dix journalistes et douze militants à l'issue d'un mouvement de protestation à Hong Kong. Nous donc devons dénoncer les actes leur portant atteinte. Ces citoyens qui se battent au quotidien pour faire respecter notre droit à être toutes et tous informés et dont la liberté d'expression a été réprimée, méritent notre attention

En 2020, selon le bilan annuel de Reporters sans frontières, cinquante journalistes ont été tués dans l'exercice de leur fonction, et près de quatre cents journalistes sont emprisonnés. Parmi les pays portant atteinte au droit à l'information, la Chine est en première place, avec 117 journalistes détenus. La crise sanitaire a contribué à ce triste bilan, avec une hausse significative des interpellations et des arrestations arbitraires depuis son début. Plus de trois cents incidents en lien avec le suivi de la crise auraient été enregistrés; quatorze journalistes sont détenus pour leur couverture journalistique de la pandémie.

L'impact des mesures adoptées dans certains pays pour contenir le virus engendre un confinement de l'information et démontre la nécessité d'agir face à cette situation. La Fédération Wallonie-Bruxelles, qui exerce des compétences de soutien et de régulation des médias, doit être pleinement concernée par la protection des journalistes, partout sur la planète. Dans cette perspective, elle se donne pour mission d'assurer la diffusion, l'indépendance et la qualité de l'information, ainsi que la sécurité et l'intégrité physique des journalistes, tant au niveau national qu'au niveau international.

En adoptant cette proposition de résolution aujourd'hui, nous pouvons réaffirmer notre volonté d'agir en faveur de la liberté de la presse, condition indispensable à l'émancipation de chaque citoyen et au maintien de notre démocratie. Cette proposition s'inscrit dans la détermination des démocrates de s'unir pour défendre, avec force, les droits civils et les valeurs fondamentales auxquels nous sommes tous attachés. En tant que parlementaires, nous ne devons pas négliger le levier d'influence dont nous disposons, afin de garantir ces droits et ces valeurs. Je tiens à remercier anticipativement tous les partis démocratiques

de ce Parlement qui ne manqueront pas de soutenir unanimement cette résolution.

M. le président. – La parole est Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je remercie M. Courard d’avoir porté ce texte pour qu’il soit discuté et mis au vote au sein de notre Parlement. J’admire aussi son optimisme puisque ce texte est porté par la quasi-totalité des partis représentés au sein de ce Parlement. Je perçois dans son discours qu’il espère toujours recueillir l’unanimité. Cependant, nous pouvons déjà supposer l’issue de ce vote.

Ce texte important vise à garantir la liberté de la presse, la liberté d’expression, l’accès à l’information et au droit à un procès équitable pour les défenseurs des droits humains. Au travers de cette résolution, nous demandons la libération de la journaliste Zhang Zhan. M. Courard a rappelé le contexte de la détention de cette dernière, les faits et l’évolution du dossier.

La liberté de la presse est un fondement des régimes démocratiques. On n’imagine pas une démocratie digne de ce nom sans une presse libre et indépendante. La démocratie n’est pas possible sans une presse libre. C’est un peu comme si on éteignait la lumière et que les citoyens étaient plongés dans les ténèbres, les privant ainsi d’être en possession de leur plein et entier libre arbitre, de poser des actes, de faire fonctionner leur esprit critique et d’être finalement des citoyens à part entière.

On mesure la qualité démocratique d’un État au respect qu’il réserve à cette liberté. Depuis bien longtemps, on constate le renforcement de cette problématique dans les grands États n’ayant pas une tradition démocratique tels que la Chine et la Russie, les États arabo-musulmans ou les pays africains. Cette liberté est une cause et un combat permanent. Or, nous voyons que le respect des droits humains est en recul et que ces droits sont menacés dans de grandes démocraties, voire dans certains États membres de l’Union européenne.

Lorsque les droits humains sont bafoués, il est de notre devoir, en tant que parlementaires, peu importe la taille du parlement, peu importe le lieu, de dénoncer et de rappeler ces valeurs essentielles qui nous sont chères: celles de la démocratie dont une presse libre et indépendante.

On ne peut que saluer le courage de Zhang Zhan, cette journaliste exemplaire qui est le symbole de toutes les libertés fondamentales et les valeurs humanistes que nous portons tous et que nous souhaitons défendre.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Zhang Zhan est une ancienne avocate chinoise. Elle est considérée aujourd’hui par d’aucuns comme une

journaliste citoyenne, mais aussi comme une lanceuse d’alerte. C’est au début de la crise sanitaire que Zhang Zhan s’est rendue à Wuhan pour relater la situation et recueillir des témoignages sur les conditions du confinement. Ces témoignages ont été diffusés sur les médias sociaux. Depuis le mois de mai 2020, elle est emprisonnée dans des conditions désastreuses pour incitation aux troubles et a été condamnée en décembre à quatre ans de prison, à l’issue d’un procès expéditif.

Sa prétendue faute est d’avoir osé critiquer la gestion de la crise sanitaire dans son pays, ce qui lui a valu d’être inculpée pour «avoir causé des troubles et cherché des querelles». Ce chef d’accusation, régulièrement retenu contre les critiques faites au pouvoir chinois, est passible d’un emprisonnement de cinq années. L’acte d’inculpation précisait en outre qu’elle avait posté de fausses informations.

Pour mon groupe et pour notre Parlement, il est inadmissible que des journalistes soient menacés, voire incarcérés du seul fait de l’exercice de leur métier. Nous demandons au gouvernement de condamner les arrestations et incarcérations abusives en dépit de la liberté de la presse dans le monde, et de prendre toutes les mesures possibles auprès des gouvernements impliqués, pour une libération rapide de tous les journalistes et défenseurs des droits humains concernés.

Dans la présente résolution, nous pensons surtout à celle qui a bravé les interdits en pleine crise sanitaire en Chine. Aujourd’hui, l’épidémie est devenue une véritable pandémie. Par cette résolution, nous appelons le gouvernement à solliciter le gouvernement fédéral, afin qu’il réprovoie fermement la condamnation de cette journaliste chinoise, et nous demandons qu’il rappelle l’importance des droits humains et du respect de l’État de droit, ainsi que les valeurs essentielles aux yeux de notre Fédération: la liberté de la presse, la liberté d’expression, l’accès à l’information et le droit à un procès équitable pour les défenseurs des droits humains.

On peut évidemment s’interroger sur la portée de notre proposition de résolution. Ce n’est pas parce que la Belgique est un petit pays face à la Chine et parce que la Fédération Wallonie-Bruxelles est encore plus petite que la Belgique que nous devons taire ou ignorer ces exactions commises par des régimes autoritaires. En tant qu’êtres humains attachés aux valeurs des droits de l’homme et aux libertés, nous avons le devoir de dénoncer des atteintes à ces fondamentaux. Notre voix s’ajoute à celle du Parlement fédéral, à celle de l’Europe et à celles des pays et démocraties qui oseront s’exprimer sur le sujet. Toutes ces voix additionnées, nous voulons qu’elles puissent se faire entendre jusqu’en Chine. Merci pour les défenseurs des libertés et pour Zhang Zhan!

M. le président. – La parole est à M. Kerchhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Le groupe PTB soutient pleinement les droits des journalistes, qui doivent pouvoir développer leurs activités sans crainte de représailles et sans aucune restriction. Cela vaut pour tous les journalistes, qu'ils s'appellent Zhang Zhan, Julien Assange ou autre.

Nous nous inquiétons pour l'état de santé de Mme Zhang Zhan, apparue très affaiblie lors de son procès à la suite d'une grève de la faim qu'elle avait entamée. Nous appelons formellement et fortement les autorités chinoises à garantir sa santé. Nous le souhaitons avec force.

Pour cette raison, mon groupe ne s'opposera pas à cette proposition de résolution. Rien dans son contenu ne nous pose problème en tant que tel. Pour nous, la liberté de la presse est un droit fondamental qui est malheureusement sous pression partout dans le monde, car des États enferment encore des journalistes.

Si nous ne voterons pas contre cette proposition de résolution, nous comptons néanmoins nous abstenir, et ce, pour deux raisons principales. La première est que le monde connaît aujourd'hui une montée des tensions internationales. Ces tensions se sont accrues ces dernières années et ces derniers mois. Entre la Chine et les États-Unis, plus particulièrement, le ton monte et les déclarations sont de plus en plus agressives. La situation ressemble grandement à la Guerre froide qui s'est installée entre l'URSS et les États-Unis entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début des années 1990.

Ce n'est pas anecdotique. Tous les spécialistes de l'histoire contemporaine nous rappellent que, durant la Guerre froide, nous avons frôlé la troisième guerre mondiale. À plusieurs reprises, nous n'avons dû le salut de l'humanité qu'à la présence d'esprit, au bon sens et au courage de quelques militaires hauts gradés, qu'ils soient soviétiques ou états-uniens selon les circonstances. Ces derniers ont su garder leur sang-froid et décidé de ne pas déclencher un troisième conflit planétaire. Je rappelle que les technologies et armes nucléaires existaient déjà à l'époque et qu'une troisième guerre mondiale aurait signifié la fin de l'humanité.

Aujourd'hui, une très dangereuse logique de bloc contre bloc resurgit. Les États-Unis ont évidemment des alliés, en Europe, au Canada et ailleurs, mais la Chine peut également compter sur de nombreux soutiens. J'en veux pour preuve le fait que quand les États-Unis ont tenté de lancer à l'Organisation des Nations unies (ONU) un vote sur des sanctions à l'encontre de la Chine, ils n'ont pas été suivis. Plusieurs pays ont décidé de soutenir la Chine. Cela prouve l'existence d'une confrontation entre deux blocs. Je ne suis pas ici en train de fantasmer et d'annoncer l'imminence d'une troisième guerre mondiale. Cependant, quand je vois avec quelle rapidité l'agressivité

monte dans les discours et dans les actes, je m'interroge.

Je citerai une personnalité socialiste bien connue et pleine de bon sens, l'ancien sénateur Pierre Galand. Voici quelques jours, il a déclaré ceci dans une carte blanche: «Nous sommes, comme en 1970, revenus aux heures noires de la folle course aux armements nucléaires entre Russes et Américains, sauf que pour les États-Unis, l'ennemi aujourd'hui est plus jamais identifié comme le pire concurrent économique». En évoquant la situation actuelle, il rappelle que «nous avons, en effet, été entraînés par les États-Unis, obsédés par leur volonté hégémonique planétaire, sur une voie opposée à celle que laissait entrevoir la chute du Mur de Berlin et la fin de l'Apartheid». La proposition de résolution n'est donc pas un acte isolé. Elle intervient dans le contexte précis que je viens de rappeler. M. Galand met effectivement le doigt sur un des problèmes cruciaux des États-Unis: la remise en question croissante de leur hégémonie.

Au cours de l'histoire récente, nous avons vu jusqu'où les États-Unis étaient prêts à aller quand ils s'attaquent, y compris militairement, à un pays. Je ne citerai que l'exemple de l'Irak, où nous avons vu les enfants être arrachés aux couveuses et les couveuses débranchées, images qui étaient en fait de pure mise en scène. Nous avons vu aussi les fameuses preuves d'armes de destruction massive qui, en fait, n'existaient pas. L'histoire de la journaliste Zhang Zhan a été diffusée dans la presse par les États-Unis. Nous ne pouvons en aucun cas les considérer comme étant crédibles à ce sujet puisque les mêmes personnes, d'une part, réclament la libération de Zhang Zhan au nom de la liberté de la presse et, d'autre part, demandent l'extradition de Julian Assange qui, je le rappelle, n'a fait que son métier de journaliste et utilisé son droit à la liberté d'expression.

Parce que le groupe PTB ne souhaite pas jouer sur cette tension internationale, il n'entrera pas dans cette logique et s'abstiendra. La deuxième raison pour laquelle nous nous abstiendrons n'est pas sans lien avec la première. Sur les questions internationales, nous pourrions voter de nombreuses résolutions, tant le panel de thématiques et de pays est quasi illimité. Nous pourrions donc passer notre temps à en voter.

Mon groupe a la faiblesse de penser que les résolutions qui ont le plus de chances d'être efficaces sont celles qui s'adressent aux pays proches au sens géographique ou géopolitique du terme, que l'on appelle parfois aussi les pays amis. Lorsque j'étais étudiant en physique, l'un de mes professeurs est devenu célèbre par la suite. C'était un physicien brillant qui s'est fait connaître en s'intéressant à la géopolitique internationale. Il a été invité sur les plateaux de télévision du monde entier, moins en Belgique toutefois – nul n'est prophète en son pays. Ni marxiste ni membre du PTB, il me disait un jour que le vrai courage n'est

pas de s'opposer à la Chine ou à un pays éloigné, mais de dire ce que l'on pense à ses amis, ce qui représente la démarche qui a le plus de chances d'être efficace. C'est pourquoi, il y a quelques mois, nous avons déposé un projet de résolution au niveau fédéral, qui demandait au Royaume-Uni la libération de Julian Assange et, dans l'hypothèse où il aurait été libéré, à la Belgique de lui accorder l'asile politique.

Tous les partis ici présents avaient choisi de rejeter cette proposition de résolution. Je respecte évidemment votre droit, à tous, de vous abstenir ou de rejeter un texte. Cependant, je ne vous suis donc pas quand vous affirmez que les seules choses qui comptent à vos yeux sont les libertés d'expression et de la presse. Certes, le PS et Ecolo ont signé, avec un de nos représentants, un courrier dont la teneur était assez semblable à celle de la proposition de résolution. Toutefois, vous conviendrez qu'un courrier n'a pas la même symbolique qu'un acte parlementaire.

Mon parti a également déposé une proposition de résolution au Parlement bruxellois pour demander l'arrêt des missions économiques en Israël tant que ce pays ne respecterait pas le droit international. Israël est, de très loin, le pays qui viole le plus le droit international, et ce, au moins depuis 1967. Cette proposition de résolution a été rejetée à l'unanimité en commission. En séance plénière, les groupes PS et Ecolo ont quelque peu changé d'attitude, puisqu'ils se sont abstenus, je le reconnais. Ils en feront de même aujourd'hui, ici, dans notre Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plus largement, au Parlement wallon, et à d'autres endroits, le PTB a essayé de nombreuses formes d'agressivité. D'aucuns ont remis en cause notre sincérité et notre sérieux, arguant que nous ne pouvions à la fois défendre la liberté de la presse et ne pas voter en faveur de cette proposition de résolution. C'est problématique. Nous avons expliqué notre position à force d'arguments, et jamais nous n'avons reproché à un autre parti d'avoir rejeté un texte. Lorsque vous avez rejeté les propositions de résolution relatives à Julian Assange ou à Israël, nous avons entendu et respecté vos arguments. C'est la liberté démocratique. Je vous prie donc de respecter notre droit et notre point de vue, en nous épargnant votre agressivité. Entre députés, nous sommes libres de nous exprimer et de voter en notre âme et conscience.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je souhaite rappeler le contexte à l'origine de cette résolution: Zhang Zhan a été arrêtée et emprisonnée sous inculpation de provocation aux troubles, car elle avait témoigné et recueilli des informations sur l'apparition de la Covid-19. À l'apparition de ce virus, les journalistes indépendants étaient la première et la seule source d'informations non

censurée en Chine. Ils ont ensuite subi des pressions constantes de la part des autorités chinoises et ont fait l'objet de mandats d'arrêt. Cela montre bien que la Chine ne respecte pas la liberté de la presse, pourtant garantie dans sa Constitution.

Nous sommes nombreux à nous être exprimés en faveur d'une libération immédiate et inconditionnelle de Zhang Zhan ainsi que de celle d'un certain nombre d'autres défenseurs des droits humains en Chine, comme les douze militants qui ont été appréhendés par les autorités chinoises à la suite des manifestations à Hong Kong.

Cette résolution a pour objectif d'élargir le débat, de rappeler qu'il est essentiel que tous les journalistes puissent exercer leur métier, de rappeler la nécessité de garantir la liberté de la presse et si un procès a lieu, que ce dernier puisse se tenir dans des conditions équitables. Les menaces, les violences et les incarcérations arbitraires doivent cesser.

Cette demande de libération immédiate est aussi due à l'état de santé de Zhang Zhan qui se dégrade rapidement. Il est donc urgent d'intervenir. Nous ne sommes pas les premiers parlementaires à introduire une résolution à ce sujet, mais il est important que nous ajoutions notre voix à celles des autres Assemblées. Nous pensons que la liberté de la presse est menacée en République populaire de Chine où de nombreux journalistes sont encore arrêtés aujourd'hui.

Cette condamnation et cet emprisonnement ont été dénoncés par de nombreuses organisations de défense des droits humains, notamment Amnesty International et *Human Rights Watch*.

Monsieur Kerckhofs, la Chine menace la liberté de la presse à laquelle nous accordons une importance particulière. Il faut pouvoir réagir. Si le courage est de parler à ses amis, chers collègues du PTB, je vous prie dès lors de parler à la Chine.

Nous nous sommes impliqués. Nous savons que l'Union européenne a déjà demandé la libération. Le Sénat l'a fait également. Le Parlement wallon s'est à son tour exprimé le 10 février dernier. Nous pensons important que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles rappelle son attachement au respect des droits humains et de la liberté de la presse. Je voudrais tout de même que nous évitions, Mme Goffinet, des discours généralisateurs et des caricatures envers les démocraties vivantes et actives qui, pour certaines, se situent en Afrique. Votre référence n'est pas adéquate et ne peut être acceptée.

Il est également important de condamner fermement les restrictions à la liberté d'expression et d'accès à l'information, telles que l'intimidation et la surveillance des journalistes, les détentions, les procès arbitraires et les condamnations. Nous demandons donc au gouvernement fédéral de condamner ces arrestations et ces incarcérations abusives et de rappeler la nécessité de garantir la

liberté de la presse dans ses contacts bilatéraux avec les différents pays concernés. Nous demandons au gouvernement d'insister auprès de la République populaire de Chine pour qu'elle libère les journalistes incarcérés, qu'elle autorise la présence de la presse, qu'elle garantisse le droit à un procès équitable si cela s'avérait nécessaire et qu'elle ratifie le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qu'elle a elle-même signé.

Ce texte a été déposé sous des formes proches dans les différentes assemblées. Force est de constater que le PTB l'a refusé, ou du moins s'est abstenu sur des arguments divers, ou plutôt devrais-je dire des «arguties» diverses.

Je constate simplement que, pour le PTB, le régime chinois ne peut pas être mis en question ni dénoncé pour son action liberticide. Je pointe du doigt cette attitude alors que nous ouvrons, par cette proposition de résolution, un point de vue et une portée beaucoup plus générale sur la liberté de la presse.

M. Kerckhofs, vous évoquez à présent le déséquilibre des blocs en oubliant que la Chine est devenue le tenant d'un capitalisme d'État qui est fondé sur l'exploitation du travail des minorités et la mise en esclavage et sous le joug du Tibet, des Ouïghours et des Kazakhs.

M. le président. – La parole est à M. Courard.

M. Philippe Courard (PS). – Monsieur Kerckhofs, vous parlez de bloc contre bloc. Nous parlons de liberté d'expression, pas uniquement en Chine, mais pour tout le monde. Le texte le spécifie clairement. Nous ne sommes pas des ennemis de la Chine. Nous sommes des ennemis de la pratique totalitaire. On a évoqué les exactions contre les Ouïghours notamment. Malgré vos beaux propos, vos belles paroles, je constate, lorsque je consulte les sites liés au PTB, lorsque je lis vos publications, qu'il n'y est jamais fait référence à une quelconque condamnation d'un régime totalitaire communiste. Jamais! Que du contraire! Dans votre «bible», c'est-à-dire le «*Solidaire*» du 25 mars 2020, on peut lire que le PTB dénonce «la campagne antichinoise». C'est dommage! Vos propos lénifiants cachent votre embarras par rapport à ces régimes communistes, alors qu'une condamnation vous honorerait. En vous abstenant, vous tournez véritablement le dos à la démocratie et vous donnez une gifle à la liberté d'expression.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – J'ai bien écouté la leçon de géopolitique donnée par M. Kerckhofs. Notre proposition de résolution ne comporte aucune déclaration à l'intention de la Chine. Ce n'est pas dans cet esprit qu'a été rédigée cette proposition de résolution. Les droits de la liberté de la presse doivent primer sur tout.

Nous ne nous intéressons pas à un régime particulier, mais à la situation d'une journaliste qui doit obtenir tout notre soutien.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

10 Hommage

M. le président. – Chers collègues, je vous invite à vous lever pour honorer la mémoire de notre ancien collègue, M. Gil Gilles, né à Marchiennes-au-Pont le 8 février 1950. Il est décédé à Auvelais le mercredi 3 février dernier.

Député honoraire de l'arrondissement de Namur, échevin honoraire de Sambreville, M. Gil Gilles a commencé sa carrière au ministère des Affaires économiques, puis il est devenu entrepreneur privé et professeur d'économie à l'École commerciale et à l'Athénée royal de Tamines en sa qualité de licencié et agrégé en sciences économiques appliquées de l'Université de l'État de Mons. Il se tourne très vite vers la vie politique. Élu socialiste au conseil communal de Sambreville en octobre 1982, il y devient d'emblée échevin et siège en cette qualité sans discontinuer jusqu'en 1999. Il reviendra vers la politique communale entre 2006 et 2012 sur une liste dissidente.

Parallèlement, par la voie de la suppléance, il entre à la Chambre des représentants en décembre 1987. Il siègera indirectement au Conseil régional wallon et au Conseil de la Communauté française jusqu'en 1995 lorsque, par l'effet de la réforme de l'État, il choisit le Parlement wallon dont il comptera parmi les 75 premiers députés élus directs. Gil Gilles a été membre de notre Assemblée du 2 février 1988 au 12 juin 2004. Il y a présidé la commission des Relations internationales entre 1995 et 1999.

Il fut également un fervent zélateur du tennis de table, discipline où il a excellé au niveau international pendant sa jeunesse.

À sa famille et à ses proches ici présents, je présente nos plus sincères condoléances.

Je vous propose de clôturer cet hommage à notre ancien collègue par une minute de silence. (*L'assemblée debout observe une minute de silence*)

11 Proposition de résolution visant à soutenir les travailleurs de la culture dans le contexte de la crise du Covid-19 (doc. 191 (2020-2021) nos 1 et 2)

11.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

28 membres ont répondu oui.

55 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

12 Proposition de résolution visant à demander la libération immédiate de la journaliste Zhang Zhan, à soutenir la liberté de la presse, la liberté d'expression, l'accès à l'information et le droit à un procès équitable des défenseurs des droits humains (doc. 197 (2020-2021) n° 1)

12.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

88 membres ont pris part au vote.

76 membres ont répondu oui.

12 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h10.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre-président Jeholet, par Mmes De Re et Grovonijs;

– au ministre Daerden, par Mmes Laffut et Greoli ainsi que par M. Luperto;

– à la ministre Linard, par Mmes De Coster-Bauchau, Galant, Nikolic, Durenne, Grovonijs et Chabbert ainsi que par MM. Devin et Luperto;

– à la ministre Glatigny, par Mme Kapompolo ainsi que par MM. Lux et Vossaert;

– à la ministre Désir, par Mmes Emmerly, Schyns, Lekane, Groppi, Kapompolo, Chabbert, Ahallouch et Gahouchi ainsi que MM. Sahli et Van Cauwenberge.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

le recours en annulation des articles 1^{er} et 3 du décret de la Communauté française du 9 juillet 2020 portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2020 déterminant le référentiel des compétences initiales et prévoyant une procédure de dérogation au référentiel des compétences initiales conformément à l'article 1-4.4-1, § 1^{er}, du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, introduit par l'ASBL Libre École Rudolf Steiner et autres;

le recours en annulation de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 17 juillet 2020 modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2007 relative à la politique de prévention en santé, introduit par Karin Verelst;

l'arrêt du 4 février 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 4, 8, 9 et 25 du décret de la Région flamande du 24 mai 2019 modifiant le décret du 5 avril 1995 contenant des dispositions générales concernant la politique de l'environnement et le décret relatif aux engrais du 22 décembre 2006, en ce qui concerne l'application du sixième programme lisier, introduit par l'ASBL *Algemeen Boerensyndicaat* et autres;

l'arrêt du 4 février 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 56bis, § 2, de la loi générale relative aux allocations familiales ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, en ce qu'il contient la définition de la notion de ménage de fait à laquelle renvoie l'article 41 de la même loi, interprété comme traitant de manière identique l'allocataire social vivant sous le même toit qu'une personne en situation de séjour légal sur le territoire et l'allocataire social vivant sous le même toit qu'un étranger en situation de séjour illégal sur le territoire;

l'arrêt du 4 février 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article L5421-2, § 2, alinéa 3, du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et l'article 38, § 4, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, en sa rédaction applicable en région de langue française, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

l'arrêt du 28 janvier 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2*bis*, alinéa 1^{er}, de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, tel qu'il a été inséré par l'article 43 de la loi du 2 mai 2019 portant dispositions diverses en matière d'économie, viole les articles 10 et 11 de la Constitution, en ce qu'il dispose que les véhicules automoteurs visés à l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, qui, par la force mécanique, ne dépassent pas 25 km/h, sont exonérés de l'obligation d'assurance visée à l'article 2, § 1^{er}, de la loi du 21 novembre 1989 précitée, sans prendre en considération la masse de ces véhicules automoteurs;

l'arrêt du 28 janvier 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1717, § 4, du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'il ne permet pas à une partie à une procédure arbitrale de demander l'annulation d'une sentence lorsque cette partie découvre, plus de trois mois après la communication de la sentence, que celle-ci a été obtenue par fraude;

l'arrêt du 28 janvier 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 152 du Code d'instruction criminelle ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec le principe de l'égalité des armes;

l'arrêt du 28 janvier 2021 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 40*bis*, § 2, 2^o, et 40*ter*, § 2, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers ne violent pas les articles 10, 11 et 22 de la Constitution;

l'arrêt du 28 janvier 2021 par lequel la Cour annule l'article 2, 7^o, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 juillet 2017 fixant les règles de répartition de la dotation générale aux communes et aux CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'année 2017, et annule l'article 2, 7^o, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 27 juillet 2017 fixant les règles de répartition de la dotation générale aux communes et aux CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'année 2017;

l'arrêt du 28 janvier 2021 par lequel la Cour annule l'article 89, 1^o, de la loi-programme du 25 décembre 2017, en ce qu'il ne prévoit pas que la taxe sur les distributions n'est pas applicable aux bénéficiaires de revenus distribués par une construction juridique visée à l'article 2, § 1^{er}, 13^o, a), du Code des impôts sur les revenus 1992 qui est soumise, en vertu de la législation de l'État ou de la juridiction où elle est établie, à un impôt sur les revenus égal ou supérieur à 15 % du revenu

imposable de cette construction juridique, déterminé conformément aux règles applicables pour établir l'impôt belge sur les revenus correspondants;

l'arrêt du 21 janvier 2021 par lequel la Cour annule l'article 232, 4^o et 5^o, et l'article 233, 7^o et 8^o, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 novembre 2017 réformant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et modifiant certaines législations connexes;

l'arrêt du 21 janvier 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1382 du Code civil viole les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec les articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme, s'il est interprété comme empêchant que la responsabilité de l'État puisse être engagée en raison d'une faute commise, dans l'exercice de la fonction juridictionnelle, par le tribunal d'application des peines, tant que cette décision n'a pas été retirée, rétractée, réformée ou annulée, lorsque la personne qui cherche à engager la responsabilité de l'État n'était pas et n'aurait pas pu être partie à la procédure qui a donné lieu à la décision de justice litigieuse et qu'elle n'a pas pu, pour cette raison, en obtenir l'anéantissement préalable, et dit pour droit que la même disposition ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec les articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme, si elle est interprétée comme n'empêchant pas que la responsabilité de l'État puisse être engagée en raison d'une faute commise, dans l'exercice de la fonction juridictionnelle, par le tribunal d'application des peines, tant que cette décision n'a pas été retirée, rétractée, réformée ou annulée, lorsque la personne qui cherche à engager la responsabilité de l'État n'était pas et n'aurait pas pu être partie à la procédure qui a donné lieu à la décision de justice litigieuse et qu'elle n'a pas pu, pour cette raison, en obtenir l'anéantissement préalable;

l'arrêt du 21 janvier 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 120*bis*, alinéa 3, de la loi générale du 19 décembre 1939 relative aux allocations familiales et l'article 30/2 de la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés, respectivement modifié et inséré par les articles 49 et 55 de la loi-programme du 28 juin 2013, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus isolément ou en combinaison avec l'article 23 de la Constitution;

l'arrêt du 21 janvier 2021 par lequel la Cour annule l'article D.49, § 1^{er}, alinéa 5, du Code wallon du Bien-être des animaux.